

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4234 du Vendredi 14 Juin 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CHU-B



Un climat délétère a prévalu pendant l'assemblée générale (P.3)

La grève est suspendue, mais...

FECOFOOT

Le football congolais gangrené (aussi) par la corruption (P.16)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Des états généraux pour diagnostiquer les maux et apporter des remèdes sûrs



L'archevêque de Pointe-Noire entouré des participants, à l'ouverture. (P.9)

EDITORIAL

Comme d'habitude

CANAL+

CHAQUE JOUR DES SURPRISES VOUS ATTENDENT !

DECODEUR HD 1000 FCFA¹
A PARTIR DE LA FORMULE EVASION



TOUS LES JOURS SUR
24/24H SUR LE CANAL 99



DU 21 JUIN AU 15 JUILLET SUR
CANAL+ SPORTS



LE 28 JUIN SUR
CANAL+ PREMIERE

*** ANNONCE LEGALE ***

Maître Hugues – Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale 2047, Email : hipoaty@gmail.com, Téléphone (242) 06 631 14 17,

A, Suivant acte authentique reçu le six décembre deux mille vingt-trois, enregistré folio 031/15 n°0486, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée.

Dénomination: «CONGO MARINE CORPORATION» en sigle «C.M.C»

Objet:

- Prestation de services portuaires, maritimes et pétrolières; - Consignation des navires; - Agent maritime; - Commissionnaire de transport; - Logistique et manutention portuaire; - Commissionnaire agréé en douanes.
- Agence de protection et assistance des intérêts des armateurs et affréteurs; - Assistance aux personnels marins (crew change, médical assistance, traveling assistance, etc); - Mise à disposition du personnel marin local et étranger; - Mise à disposition du personnel ON et OFF shore de l'industrie pétrolière; - Entretien et nettoyage navires, yard et bureaux des marins.

Capital: CINQ MILLIONS (5.000.000).

Siège: Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue de bordaux, enceinte du port autonome.

Gérance: Elle sera assurée par Monsieur Alain Claver BATCHY, né à Miyamba, le neuf juin mil neuf cent soixante-huit et Madame Claniver Manevy BATCHY MPADOU, née à Les Saras, le cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze, tous deux demeurant à Pointe-Noire, quartier Siafoumou désignés respectivement gérant et co-gérant de la société.

R.C.C.M: CG-PNR- 01-2024-B12-00050.

Pour avis,
Le Notaire

NECROLOGIE

Les familles KINVIMBA, KOUIMBA, MASSENGO et LOCKO,

Le Colonel de Police SAMBA Martial,
Le commandant MAKANGA SIASSIA Laurent,
Mme LOUHOU née SALABANDJI Angele, Assistante sanitaire Major de service ORL du CHU à la retraite,
Mme NKOUELOLO Cecile Mydo, diplomate à la retraite,
Les enfants LOUHOU, MIAMBANZILA Michel, NKELETELA, BINSANGOU

Les petits fils et arrières petits fils MASSENGO, NKEMBI, NKEOUA, NZOUZI, GANGA-KANZA, NIENGUE, NZABA;

Informent les parents, amis et connaissances du décès tragique et inopiné du patriarche LOUHOU Lambert Hyacinthe, Professeur Certifié des Collèges et Lycées à la retraite, ancien de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage et doyen du Renouveau charismatique de la paroisse saint Kisito de Brazzaville.

Décès survenu ce lundi 3 juin 2024 à son domicile en la solennité de Saint Kisito et des Saints martyrs de l'Ouganda. La veillée se tient à son domicile, sis au numéro 789 bis de la rue Mbemba Pierre, au quartier centre sportif derrière l'hôpital et la morgue de Makelekele. Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



JOURNEE DE RECONCILIATION NATIONALE

Tournons La Page Congo appelle le Président de la République à gracier Mokoko et Okombi Salissa

10 juin, fin de la Conférence nationale souveraine: Tournons La Page Congo (TLP Congo) appelle le Président de la République à accorder la grâce présidentielle à Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa pour consolider la réconciliation nationale.

Le 10 juin de chaque année et cela depuis trente-trois ans, la République commémore la réconciliation nationale, pour consolider la paix, au regard de son histoire, faite des blessures, de conflits violents, de divisions...

Monsieur le Président de la République, depuis août 2023, TLP Congo ne cesse de vous écrire pour vous demander d'accorder la grâce présidentielle à Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa. Ce fut le cas à l'approche de la célébration des festivités marquant la célébration du 63^e anniversaire de l'indépendance de notre pays et le 10 décembre 2023, lors de la célébration du 75^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Monsieur le Président de la République, pour mémoire, la fin de la Conférence nationale souveraine a été marquée par la cérémonie symbolique de lavement des mains, traduisant ainsi la volonté de pardon que les filles et fils du Congo avaient bien voulu s'accorder pour panser définitivement les blessures du passé. La mémoire collective retient encore cette image importante de vous, invitant, d'un geste de la main, le Président Jacques Joachim Yombi Opango à se joindre à vous pour laver vos mains ensemble sous le regard admiratif de Monseigneur Ernest Kombo, Président du Présidium de ladite Conférence. Ce geste témoignait votre capacité à pardonner. Votre parcours d'homme d'Etat est plein d'exemples affirmant votre grandeur d'esprit. Voilà

pourquoi, le «J'assume» que vous prononcez, dans votre discours du 26 avril 1991, au peuple congolais, révélait votre ferme attachement aux valeurs d'amour, d'écoute, de pardon et de paix que vous incarnez et pour lesquelles vous vous battez inlassablement.

En commémorant le 33^e anniversaire de la Journée de réconciliation nationale, TLP Congo et toute la famille TLP dans le monde espèrent et attendent de votre part, un geste spécial pour sceller davantage la réconciliation que les Congolais appellent chaque jour de leur vœu. Et la grâce présidentielle en faveur de ces deux compatriotes en est un. A cet égard, la Constitution du 25 octobre 2015 vous donne tous les moyens de combler cette attente, en recourant particulièrement à l'article 92, qui stipule: «Le Président de la République exerce le droit de grâce». Le peuple congolais veut encore être témoin de l'esprit de pardon qui vous a toujours animé. C'est pourquoi, TLP Congo vous prie humblement d'accorder votre grâce à nos compatriotes, messieurs Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa. TLP Congo est convaincue que ce cri du cœur vous parviendra.

Fait à Pointe-Noire
et Brazzaville, le 6 juin 2024

Les organisations membres de la coalition Tournons La Page Congo

1. Action Evangélique pour la Paix (AEP)
Pasteure Nelly MFOUTOU KADO,

Coordonnatrice Nationale
2. M22

Jean José MABOUNGOU, Membre
3. Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (AD-HUC)

Alain KOMBO, Président

4. Association Dignité Féminine (ADF)

Gracia Ninelle KOMBO MOUKOUYOU, Secrétaire

5. Association pour le Respect du Droit des Populations Autochtones, du Développement Durable et du Droit de l'Homme (ARPA2DH)

Blanchard Cherotti MAVOUNGOU, Président

6. Cercle de Réflexion sur le Développement Intégral (CRDI)

Nazaire NKANI, Président

7. Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP)

Abbé Guy Noël OKAMBA, Coordonnateur National

8. Commission Justice et Paix de Pointe-Noire (CJP)

Brice MACKOSSO, Secrétaire Permanent

9. Congo Maison Commune (CMC)

Jean-Pierre Koubanza, Président

10. Fondation Niosi

Samuel NSIKABAKA, Secrétaire Général

11. Mouvement pour la Culture Citoyenne (MCC)

Joseph Policier BANZOUZI, Coordonnateur National Adjoint

12. Mouvement citoyen Ras-Le-Bol (RLB)

Bertrand Menier KOUNIANGA, Premier Coordonnateur

13. Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

Nina Kiyindou Yombo, Directrice Exécutive a.i

14. Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)

Christian MOUNZEO, Président

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE(E) DE COMMUNICATION & MARKETING



Liberté
Créativité
Diversité

MISSIONS

Sous la direction du directeur et de la directrice déléguée, il ou elle est responsable de la mise en oeuvre opérationnelle de la communication de l'établissement. Ces missions se répartissent comme suit:

1- Stratégie de communication et de marketing

Effectuer une enquête relative aux publics de l'IFC; Elaborer un plan de communication; Elaborer un plan marketing.

2- Mise en oeuvre

- Coordination des activités liées à la communication;
- Conception et rédaction des supports de communication (notamment la lettre d'information hebdomadaire et le programme mensuel);
- Diffusion des documents (Internet, Facebook, affichages, banderoles, prospectus, catalogues d'exposition, mailing...);
Relations avec les médias (carnet d'adresses, mobilisation des médias, presse écrite, radio et télévision, conférences de presse, articles de journaux...);
Réalisation de dossiers de presse;
Rédaction d'articles en amont et en aval des manifestations culturelles;
Promotion des artistes

3- Marketing

Entretien et développement des partenariats avec la presse (audiovisuelle et écrite); Recherche 4^e nouveaux partenariats (communication, sponsoring, mécénat...).

PROFIL RECHERCHÉ: De formation supérieure, BAC+3 minimum (Licence en information et communication), les candidats devront justifier d'au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de la communication et/ou du marketing.

COMPETENCES EXIGÉES:

- Bonnes connaissances en informatiques (Pack Office, Pack Adobe, PAO, Internet, etc.);
- Qualités rédactionnelles et parfaite maîtrise de la langue française;
- Grande disponibilité, il ou elle devra assister aux manifestations culturelles programmées par l'établissement, en dehors des horaires de travail;
- Esprit d'équipe, créativité, disponibilité, ponctualité, curiosité, organisation, capacité d'adaptation, autonomie et sens relationnel sont des qualités requises pour ce poste.
DEMANDEUR: L'Institut français du Congo à Brazzaville

PRISE DE SERVICE: lundi 1er septembre 2024.

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - B.P. 2141-BRAZZAVILLE - RÉPUBLIQUE DU CONGO Tél.: +242 06 917 88 16 <http://www.institutfrancais-congo.com> - <http://www.ifc-pointenoire.com>

REMUNERATION: Selon le niveau 5 du cadre salarial de l'Institut français du Congo

TYPE DE CONTRAT: Contrat à durée déterminée (CDD) d'un (1) an renouvelable.

CONDITIONS DE TRAVAIL

1-TEMPS DE TRAVAIL: Selon le code du travail de la République du Congo

2-HORAIRE: Du lundi au vendredi 9h-13h / 14h-18h.

DOCUMENTS A FOURNIR: Lettre de motivation - Curriculum vitae - Copie des diplômes-attestation de travail ou de stage.

ADRESSE DE DEPOT CANDIDATURE: La candidature est adressée à l'Institut français du Congo, sis rond-point place de la République — B.P.: 2141 — Brazzaville, à l'attention de la Secrétaire Générale avec le code RCCM sur l'enveloppe, ou par e-mail: candidature.brazzaville@ifc-congo.com, au plus tard mardi 24 juin 2024 à 18h.

JOURNEE DE LA CONCORDE NATIONALE A POINTE-NOIRE

Vulgariser la convention pour la paix et la reconstruction du Congo

C'est sous le thème: «Ensemble, vulgarisons la convention pour la paix et la reconstruction du Congo pour contribuer à la marche vers le développement» que s'est célébrée le lundi 10 juin dernier la 33e Journée de la concorde nationale. Et Pointe-Noire a été le centre de cette commémoration. A cet effet, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, par le biais de son commissaire général chargé du comité de suivi, Marius Mouambenga, a organisé plusieurs activités. Celles-ci se sont déroulées en présence du préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka ; des autorités civiles et militaires ; des acteurs politiques et de la société civile de la ville.

La journée invite à la sagesse, au dépassement de soi, à la grandeur d'esprit, tout en pratiquant la paix pour l'intérêt de la République.

Le 10 juin 1991-10 juin 2024, les Congolais se sont souvenus de la fin de la Conférence nationale souveraine. Il s'agissait d'une occasion pour réconcilier les Congolais entre eux, après plusieurs années de monopartisme, et ouvrir le pays au multipartisme, à la démocratie.

Cette journée est aussi l'occasion pour chacun de se prononcer, s'approprier les valeurs de réconciliation et de dialogue.

Le commissaire général du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo a tout d'abord déposé une gerbe de fleurs à la Place de la République. En présence de l'administratrice-maire de l'arrondissement 1 Lumumba, Mesley Pineau, et de l'ensemble des membres de ce comité.

Ensuite, pour continuer les activités de cette commémoration, Marius Mouambenga a lancé la marche sportive pour la réconciliation, dont le point de départ a été l'Hôtel de pré-

fecture, jusqu'à la Maison de la République. Une activité qui a connu la participation de trois clubs: Club des marcheurs de dimanche, Club des marcheurs du Parti con-



Le commissaire général du Comité de suivi se lavant les mains



Pendant la marche organisée pour la circonstance

golais de travail de l'arrondissement 2 Mvou-Mvou, et Club des marcheurs Bana Plateau Hinda. Le tout ponctué par le lavement des mains, signe de réconciliation et de paix.

En bouclant les activités de cette journée, une conférence a été organisée dans le but de faire comprendre aux participants que tout ce qui a été décidé après la Conférence nationale souveraine devrait être mis en œuvre.

«Le 10 juin, nous souhaitons que nous puissions mettre en pratique le mot paix. L'objectif est de faire que la paix règne. Malgré nos différends, nous devrions vivre ensemble. Faisons un peu l'état après 33 ans, du bilan politique, bilan en matière de paix, notamment. Nous voulons juste que la paix règne dans notre pays», a souhaité Marius Mouambenga. Prélude à la célébration de

cette Journée, le commissaire général du Comité de suivi de la convention pour la paix et la réconciliation du Congo, Marius Mouambenga, a rendu publique une déclaration dans laquelle il a rappelé l'instruction du Chef de l'Etat consistant à faire célébrer chaque année, avec le même éclat, et sur toute l'étendue du territoire national, la Journée du 10 juin, décrétée Journée de la concorde nationale par acte n°041 du 21 juin 1991 de la Conférence nationale. Il s'agit, entre autres, de mettre ensemble «certaines personnes qui ne se parlent plus, ne se saluent plus et ne se côtoient plus», a rappelé Marius Mouambenga, tout en invitant tous ceux qui pour des raisons diverses ne se fréquentent plus à se réconcilier indépendamment de leurs tribus, de leurs partis politiques et de leurs convictions religieuses.

Madocie Déogratias MONGO

Editorial

Comme d'habitude

Nous avons célébré la Journée du 10 juin dernier, lundi, dans le calme et la paix. Nous rappelant le symbole fort que représenta cette date qui marqua à la fois la fin de la Conférence nationale souveraine et notre volonté ferme de ne plus replonger dans les massacres et les tueries, nous nous promîmes de ne plus jamais retomber dans les épisodes de haine. Promis, juré : nous ne nous lancerions plus jamais à l'assaut des frères pour résoudre nos différends.

Alors, cette proclamation était forte et inédite. Elle nous montrait, après avoir dénoncé nos maux et nos torts les uns envers les autres, la voie tranquille d'un bourgeonnement en tant que Nation. Mgr Ernest Kombo nous amena à nous laver les mains, en signe rituel d'effacement des maux, alors que partout fusaient les slogans du «Plus jamais ça !». Les ennemis d'hier se reparlaient de nouveau, et les instruments de torture cessaient d'avoir cours dans la République qui apprenait à se sourire.

Tout nous semblait beau, tout nous semblait possible alors. Sortant du monopartisme, nous rayonnions de la naïve volonté de ne plus jamais plonger dans les abysses. Ces proclamations et ces promesses ont-elles tenu la route ? Sommes-nous seulement devenus une démocratie avec des institutions qui tiennent solidement la route ? Avons-nous renoncé au fait de recourir à la violence pour atteindre des objectifs politiques ou pour les maintenir à notre seule jouissance ? Une légère avancée sur cette voie viendra sans doute de ce que la réponse à ces questions sera variée et pas forcément contrainte. Il y en a qui soutiendront que nous vivons en démocratie, tandis que d'autres, les plus nombreux, proclameront haut et fort que nous ne sommes pas une démocratie et que nous n'en prenons même pas le chemin. Les détournements de deniers publics, le favoritisme et même le tribalisme règnent en masse, rendant tout exercice républicain vain. Toute action appelée à s'exercer en toute neutralité de jugement doit obligatoirement plonger dans les évaluations du «d'où est-il ?».

Du reste, même la célébration du 10 juin dernier s'est faite tellement dans l'indifférence qu'on a du mal à y voir un symbole fort de notre volonté de vivre ensemble. C'est devenu une fête comme une autre. Une occasion d'écluser des bières entre collègues sans nous interroger sur le bienfondé d'une journée qui, à l'origine, devait couvrir et effacer les sanglots et le sang de victimes congolaises.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DIALOGUES INTERGENERATIONNELS DECENTRALISES

Dignes Elvis Tsalissan a gagné le pari de la mobilisation

Les assises du dialogue intergénérationnel décentralisé du département de Brazzaville se sont tenues du 8 au 9 juin dernier au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, sous le thème: «L'écosystème national, face à l'implémentation des projets et initiatives: emploi, auto emploi, insertion». En présence du coordinateur général de «Po na Ekolo, Samu na Bwala», Digne Elvis Tsalissan; Alain Akouala Atipault; Mme Béline Ayessa, directrice générale du Mémorial; Nicole Oba, directrice de l'Agence nationale de l'Artisanat; Marc Alain Mantot, président du comité d'organisation des dialogues intergénérationnels décentralisés, ainsi que des acteurs de l'écosystème entrepreneurial en République du Congo qui ont apporté leur assistance et expertise aux jeunes.

Forum participatif interactif, ce dialogue a rassemblé les adultes et les jeunes venus de tous les arrondissements de Brazzaville pour échanger et débattre avec les décideurs de la sphère publique et privée ainsi que les modèles de réussite et d'accompagnement socioprofessionnels.

Sur initiative de «Po na Ekolo, Samu na Bwala», ce dialogue intergénérationnel décentralisé poursuit l'objectif de créer un cadre interactif entre tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial en République du Congo et trois catégories de jeunes: ceux qui ont les idées pour monter un projet; ceux qui ont des projets et qui



Les participants

sont en quête d'un accompagnement et ceux qui sont déjà dans l'entrepreneuriat et qui ont besoin de bénéficier de l'expérience des modèles de réussite. Pour Marc Alain Mantot, la situation préoccupante de la jeunesse congolaise impose un sursaut patriotique qui devrait motiver chacun des citoyens dans un

élan de solidarité nationale. Ce dialogue, a-t-il dit, «se veut donc une passerelle entre les aspirations les plus profondes des jeunes et les opportunités qui leur sont offertes par l'écosystème que l'Etat met à leur disposition pour s'accomplir sur le plan professionnel». C'est pourquoi, «prélude à l'ouverture de ce dialogue, un

appel à projet a été lancé le 6 juin dernier afin de recueillir les idées d'affaires et d'aider à les formaliser», a dit le président du comité d'organisation.

Il a dit aussi que pour «Pona na Ekolo», sa démarche était claire: co-construire avec les jeunes un idéal professionnel qui fera leur essor.

Mme Béline Ayessa a souhaité que ce dialogue conduise concrètement à la création d'initiatives communes sur les intérêts partagés: partage d'expériences, de connaissances et des compétences entre les participants et les participants de générations différentes.

«Apprendre aux jeunes très tôt, ce que nous avons appris très tard»

C'est par cette exhortation que Digne Elvis Tsalissan a débuté son allocution. Pour lui, il incombe aux adultes responsables de tendre la main aux jeunes et de créer les conditions propices à leur épanouissement et à leur évolution. «Eh bien! Nous s'y sommes», a-t-il assuré.

Pour lui, la solution aux problèmes des jeunes, c'est l'entrepreneuriat. «La Fonction

publique ne pourra pas seule régler le problème du chômage des jeunes», a-t-il rappelé. Digne Elvis Tsalissan a reconnu que la problématique de la violence urbaine et juvénile, nous met tous en insécurité. «La pauvreté autour de nous, nous rend plus pauvre si nous ne trouvons pas de solutions pour ces jeunes. Demain, ce sont eux qui constitueront une menace non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants», a-t-il averti.

En cette année de la jeunesse, a-t-il rappelé, «les jeunes ont besoin d'être formés et mis dans le processus d'incubation mais au-delà, ils ont besoin que leurs projets soient financés. Beaucoup de discours, c'est bien; mettez aussi de l'argent, c'est mieux», a-t-il plaidé, tout en réitérant son appel à la responsabilité sociale des entreprises.

«Quand vous gagnez de l'argent, pensez aussi à mettre un peu dans le financement des projets des jeunes», a ajouté le coordonnateur général de «Po na Ekolo, Samu na Bwala».

Cyr Armel YABBAT-NGO



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
 PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
 UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE REFERENCES SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE).

Réf. : AMI N° 005/SC/24/MAEP/UGP-PAJE

- 1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
- 2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
- 3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un cabinet chargé de la réalisation de l'étude de référence socio-économique du projet.
- 4) Les prestations confiées au cabinet consisteront à : (i) dresser le profil socio-économique actuel des populations potentiellement bénéficiaires en termes de moyens d'existence et approfondir le ciblage des acteurs ; (ii) établir la situation de référence des indicateurs d'impact, d'effet, de résultats et d'activités conformément au cadre logique du projet.
- 5) L'Unité de Gestion du Projet PAJE ("le client") invite à présent les cabinets intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) la nature des activités du cabinet et le nombre d'années d'expérience pertinente ; (ii) les qualifications du cabinet dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats relatifs.
- 6) Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

Critères	Points
Avoir une expérience générale d'au minimum dix (10) ans dans la conduite d'études en Afrique subsaharienne	20
Avoir réalisé au moins trois (3) études de référence dans le cadre de projets/programmes financés par la Banque Mondiale, la BAD ou tout autre bailleur de fonds au cours des cinq (5) dernières années	25
Avoir réalisé au moins deux (2) études de référence dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole et/ou du développement rural	15
Avoir réalisé au moins deux (2) études de référence dans le cadre de programme financé par le FIDA	40
	100

7) Les cabinets intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les cabinets seront sélectionnés selon la méthode sélection fondée sur la qualité coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme/bureau d'études/cabinet) seront conformes aux procédures définies dans les dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement du FIDA. Sur la base des critères indiqués ci-dessus, une liste restreinte sera établie. Les consultants sélectionnés sur la liste restreinte seront invités à soumettre leur proposition technique et financière.

8) Les candidats peuvent se constituer en associations/groupements afin d'être mieux qualifiés, ils devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.

9) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 27 juin 2024 à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 005/SC/23/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME, CHARGE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE DE REFERENCES SOCIO-ECONOMIQUES DU PAJE ».

10) Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

11) Toutes demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

12) Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que

ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

13) La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indirectement connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le 7 Juin 2024

**Le Coordonnateur National,
 Emery Fabrice BIMBOU SENGA**

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/41942012>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/40189695>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

BANQUE DES ETATS
 DE L'AFRIQUE CENTRALE
Le Gouverneur

Yaoundé, le 26 Avril 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LA DEMONETISATION DES BILLETS DE LA GAMME BEAC TYPE 1992

Le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) informe le public que conformément à la Décision du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) lors de sa session extraordinaire du 7 novembre 2022, les billets de la gamme BEAC type 1992 ne seront plus échangeables aux guichets de la BEAC à compter du 1^{er} juin 2024.

Ces billets ont été démonétisés et privés du cours légal et du pouvoir libératoire sur l'ensemble du territoire de la Communauté depuis le mars 2023

Le Gouverneur invite par conséquent les détenteurs de ces billets à se présenter aux guichets de la BEAC avant le 1^{er} juin 2024 pour les échanger munis d'une pièce d'identité. Passé ce délai, les billets de la gamme 1992 n'auront plus aucune valeur et ne pourront plus être échangés.

Le Gouverneur rappelle en outre que les billets de la gamme 2002 conservent leur cours légal et pouvoir libératoire et continuent de circuler conjointement avec les billets de la gamme 2020. Les billets des deux gammes doivent donc être acceptés sans distinction dans toutes les transactions.



CHU-B

Suspension de la grève, mais...

C'est ce qui ressort de l'assemblée nationale tenue le 7 juin dernier dans une ambiance électrique, sous la coordination de l'intersyndicale du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville, à l'effet de suspendre la grève, suite à l'ouverture des négociations avec le Gouvernement ayant abouti à un relevé de conclusions.

Des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : «Non à la suspension de la grève. Payez-nous», étaient brandies dans l'auditorium et dans le hall du bâtiment par les grévistes, en colère, qui entonnaient des chants exigeant le paiement de leurs arriérés et salaire. «Mbongo Ebima !», chantaient-ils. La tension commençait à monter de plus belle. Des brouhahas s'entremêlant aux cris et sifflements dictaient déjà l'issue de la rencontre qui a tourné au vinaigre. Face à ce refus, l'assemblée générale s'est opposée à la suspension de la grève. Les représentants de l'intersyndicale ont aussi refusé, séance tenante, de rédiger le relevé de conclusions de cette assemblée nationale.

Dans la foulée, les grévistes sont sortis de l'auditorium et sont allés barricader le service des urgences pour paralyser complètement le Centre, après le service minimum observé. Il a fallu l'appel du directeur général du CHU-B pour que les policiers viennent libérer le service. Contre toute attente, ces agents du CHU-B ont été surpris de lire sur les réseaux sociaux, un avis de suspension de la grève portant la signature de deux centrales syndicales sur les trois mentionnées et existantes, à savoir: SYNAMEC et la CSTC. Ce qui irrite encore de plus belle les agents qui promettent de durcir le mouvement. Ils exigent la concomitance du paiement de sa-



Le climat délétère qui a prévalu pendant l'assemblée générale

laire avec les fonctionnaires et l'apurement des trois mois d'arriérés de salaires (novembre, décembre 2019 et décembre 2020) dont, un mois doit être payé dans les délais. Le lendemain, un nouveau avis de suspension de la grève est publié portant cette fois-ci la signature des trois centrales: CSC, CSTC et SYNAMEC qui exigent la prise en compte de l'ensemble de ces

revendications, toute en appelant les travailleurs à l'apaisement du climat social et à la préservation de l'outil de travail. En cas de non prise en compte de ces revendications par le Gouvernement, l'intersyndicale promet de rendre responsable celui-ci et relancera la grève dans tous les services du CHU-B.

KAUD

ASSEMBLEE NATIONALE

Les droits de l'homme au cœur des entretiens entre Isidore Mvouba et Nouhoum Sangaré

Le représentant régional du Haut-commissaire des Nations-Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale était l'hôte du président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 3 juin dernier. Pour parler des droits de l'homme.

Nouhoum Sangaré a justifié sa présence au Congo par les bonnes relations de coopération que le pays entretient avec le Haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme en général et le Centre des Nations-Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale en particulier. Il a fait la genèse de la création du Bureau régional de l'Afrique centrale du Haut-commissariat aux droits de l'homme, érigé à la demande des Chefs d'Etat membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), dont le siège est

à Yaoundé, au Cameroun. Il a indiqué que le Congo s'est distingué ces derniers temps par des initiatives qui sont à encourager et à saluer. «Nous travaillons avec la Cour des comptes et l'Assemblée nationale sur comment utiliser les droits de l'homme pour contrôler et évaluer la performance des politiques et la gouvernance publique. Ce qui dans d'autres pays aurait pu faire peur, mais on oublie que ce que l'Etat entreprend à travers les différentes Institutions, notamment la Cour des comptes et l'Assemblée nationale, est au cœur des droits de l'homme. Ce



Nouhoum Sangaré

sont des questions de participation à la vie publique, de liberté, de représentation, d'inclusion des différentes couches de la société, de gestion et de ressources

publiques qui sont utilisées pour donner accès au service afin de permettre à la population d'avoir part au bien-être. On ne voit pas forcément le lien entre le budget, le travail du Parlement et les droits de l'homme, mais quand on regarde de près les missions et les attributions des ces Institutions publiques, on les retrouve au cœur de tout ce qui est lié à la santé, à l'éducation, aux logements, à l'environnement, au travail décent qui sont au cœur de la problématique des droits de l'homme», a-t-il relevé.

Il a annoncé l'adoption prochaine à Genève du rapport au titre de l'examen périodique universelle du Congo devant le Conseil des droits de l'homme. «Ensuite, il va falloir mettre en œuvre les différentes recommandations qui seront acceptées par le Congo», a précisé Nouhoum Sangaré.

Cyr Armel YABBA-NGO

DELINQUANCE JUVENILE

Le collectif «les Papas du Congo» lance un appel à la responsabilité des parents

Préoccupé par le phénomène «Bébés noirs», le collectif «Les Papas du Congo» a organisé le 8 juin dernier dans la salle de conférences de l'AOGC, une rencontre citoyenne avec les jeunes venus des différents arrondissements de la capitale. Pour son coordonnateur Wilf Dhay, «tous, nous devons mettre à la main à la pâte de façon à éduquer ces enfants et éviter qu'ils se livrent à la justice de la rue».

Les adultes et les jeunes se sont exprimés à cœur ouvert. Face à ce phénomène sociétal, il reviendra à l'Etat, aux partis politiques, aux confessions religieuses, aux associations, aux organisations non gouvernementales, et aux familles, d'éradiquer ensemble les phénomènes liés à la délinquance juvénile. Toutes ces composantes de la société



Wilf Dhay, le coordonnateur du Collectif

devraient apporter aux jeunes, chacune en ce qui la concerne, les valeurs civiques, citoyennes, la formation qualifiante, ainsi que l'accompagnement indispensable à l'éclosion des projets d'insertion professionnelle. En cette année dédiée à la jeunesse, le collectif «les Papas du Congo», entend jouer sa partition. «Nous voulons éviter nos papas qui sont nos frères de comprendre que les enfants qu'ils voient tuer là-bas sont leurs propres enfants. Tous, nous devons mettre la main à la pâte de façon à éduquer ces enfants et inviter qu'ils se livrent

à la justice de la rue», a dit Wilf Dhay. Il a indiqué que le collectif «les Papas du Congo» entend pérenniser ces rencontres à d'autres sujets à caractère social. Il est ressorti des débats, la nécessité pour les parents de bien éduquer leurs enfants. Et à l'Etat, de réunir les conditions d'une politique cohérente de prévention, de répression et de prise en charge au profit des jeunes désocialisés, des jeunes contrevenants, des jeunes mineurs et des jeunes en

décrochage scolaire. Concrètement, il doit engager des solutions appropriées pour éradiquer la délinquance juvénile, l'in-

sécurité péri-urbaine et les violences liées au genre qui prennent des proportions inquiétantes. A noter que l'insécurité péri-urbaine observée actuellement traduit le niveau de la délinquance juvénile et la difficulté à prendre en main la jeunesse, à commencer par la première cellule d'organisation sociale qu'est la famille. Toutes ces difficultés sont imputables à l'Etat qui doit veiller à la non-défaillance du ministre de la famille.

KAUD

COUP D'OEIL EN BIAIS

Au secours des condamnés J.M.M. Mokoko et André Okombi Salissa

Et si le général Jean-Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre André Okombi Salissa, incarcérés en 2016 et condamnés à 20 ans d'emprisonnement ferme, retrouvaient leur liberté ? C'est le combat que mène l'ONG «Toumons la page» présidée par Brice Mackosso. A l'occasion du 33e anniversaire de la Journée de réconciliation nationale, le 10 juin, cette association appelle le Président de la République à donner un sens profond à cette journée (on se souvient qu'une cérémonie de lavement des mains fut organisée le 10 juin 1991), en grâciant les deux prisonniers.

Comme si le pays était en train de s'enfoncer

C'est l'impression qu'ont beaucoup de Congolais. Chaque jour qui passe semble renforcer la certitude de chute. Ils pensent que le pays s'enfoncé chaque jour plus dans le marasme. Aux pénuries d'eau potable et aux coupures intempestives ou sauvages d'électricité qui persistent, s'ajoutent l'insalubrité dans maints quartiers, l'insécurité qui y est créée par les bébés noirs malgré le déclenchement de l'opération «Coup de poing» par la Police. Même les pièces de monnaie sont toujours difficiles à trouver chez les petits commerçants. Les fonctionnaires n'étant plus sûrs de percevoir leurs salaire le 26 ou 27 du mois, redoutent désormais les fins de mois plus compliquées. Les menaces de grève des agents du CHU-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville) et de la STPU (Société de transport public urbain), le ras-le-bol et les grèves des personnels de l'Université Marien Nguabi, des agents de la SOPECO (Société de la poste et épargne du Congo) et de la SCIG (Société civile de gestion immobilière), etc., sont «symptomatiques de ce malaise social» généralisé, commentent des analystes.

Un jeune homme meurt dans un commissariat de police, sa famille accuse

Une famille signale qu'un de ses membres, un jeune garçon, a trouvé la mort dans un commissariat de police où il aurait subi des tortures. «La victime a été arrêtée chez elle, aux environs de 19 heures, pour abus de confiance. Elle devait 50.000 francs CFA à une présumée connaissance. L'arrestation s'est effectuée en présence d'un monsieur qui s'est présenté comme étant un policier, mais sans son uniforme. Il aurait suggéré aux parents présents de les suivre au commissariat de Makélékélé. Mais le policier et sa bande auraient d'abord torturé le monsieur avant de l'amener, en caleçon, au commissariat, où il a rendu l'âme», accuse la famille du défunt.

Incendie à la maison d'arrêt de Brazzaville: aucun prisonnier en fuite !

Mercredi 5 juin dernier, aux environs de 18h, un incendie s'est déclaré à la maison d'arrêt de Brazzaville. Les flammes ont ravagé cinq cellules du quartier des condamnés, qui comptent environ 400 pensionnaires. Le feu, bien que vorace, a été vite maîtrisé par les sapeurs-pompiers, mais les salles ont été endommagées. Pris dans le piège du feu, aucun prisonnier n'a profité de la situation pour s'évader. Tous ont été contenus, selon une source généralement bien informée. Un court-circuit serait à l'origine de l'incendie.

Maitre Hugues - Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boite Postale 2047, Email : hipoaty@gmail.com, Téléphone (242) 631 14 17

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre enregistré sous Folio 073/06 n° 497 ; L'Actionnaire Unique de la Société «TRANSIT INTERNATIONAL D'AFRIQUE ET SERVICES» en sigle «TINDA & SERVICES», Société par Action Simplifiée au capital de FRANCS CFA 1.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, Centre-ville, Rue Kouanga Makosso face station Puma Port, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2019-B16-00395.

A décider du transfert du siège social et de l'extension de l'objet social:

- 1- Le transfert du siège social de Pointe-Noire, quartier Wharf à côté du grand garage, à Pointe-Noire, Centre-ville, Rue Kouanga Makosso face station Puma Port ;
 - 2- L'extension de l'objet social à travers l'addition de l'activité ci-après: Transfert d'argent ;
- En conséquence de quoi, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Article 2 :

Activité principale :
Le transit et le commerce ;
Activités secondaires :
- Toutes opérations de douane, magasinage, entreposage, stockage, groupage de marchandises, consignation et affrètement de navire, toutes opérations de manutention, de transports et de camionnage, de location de véhicules, de courtage ;
-La logistique (transport de produits pétroliers).
-Transfert d'argent.
Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2019-B16-00395.

Pour avis,
Le Notaire



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EXPERT EN FINANCE RURAL

Réf. : AMI N° 015 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entreprenariat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant national expert en finance rural pour appuyer l'équipe de gestion du projet.

4) Les prestations confiées au consultant consisteront à : (i) procéder à la sélection des institutions financières partenaires (IF), principalement les banques et établissement de microfinance, et à leur évaluation périodique ; (ii) mettre en place les conventions de partenariat avec les IF sélectionnées et effectuer le suivi. (iii) faciliter le développement des services financiers ruraux adaptés aux besoins des MPME ; (iv) accompagner les IF partenaires dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entreprenariat agricole et rural (v) assurer le renforcement des capacités des IF partenaires et des acteurs de mise en œuvre du projet ; (vi) définir la stratégie d'information et de sensibilisation des acteurs concernant les activités d'accompagnement à l'accès aux services financiers ; (vii) élaborer les termes de référence des activités en lien avec son poste (xi) déterminer avec le responsable du suivi évaluation du projet les indicateurs pour le suivi et l'évaluation des activités d'accompagnement à l'accès aux services financiers et les modalités de leur collecte ; (xii) s'assurer que le processus lié aux activités de développement des services financiers adaptés est effectué de façon appropriée ; (ix) travailler avec les autres membres de l'équipe pour développer les programmes de travail, budgets et toute autre documentation selon les besoins et (x) exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.

5) L'Unité de Gestion du Projet PAJE ("le client") invite à présent les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations demandées (CV, diplômes et certificats).

6) La sélection des candidats portera sur les critères suivants :

Critères	Points
Avoir un diplôme de niveau minimum maîtrise, master ou équivalent, en Banque, économie ou gestion, développement rural, agro-économie, finance rurale ou dans une discipline connexe	20
Avoir au moins dix (10) années d'expérience diversifiée dans le domaine de la microfinance et du financement rural, dont au moins cinq années d'expérience réussie dans la conduite d'un dispositif de microfinance intervenant en milieu rural ou de mission d'assistance technique	25
Avoir une bonne connaissance du secteur financier congolais et d'excellentes connaissances de la problématique du financement des acteurs du monde rural et agricole et notamment des MPME agricoles	20
Avoir le sens de la diplomatie et bonne capacité rédactionnelle et de communication	10
Avoir une capacité d'analyse et de synthèse, de supervision, du sens de l'organisation	5
Avoir une aptitude à travailler en équipe et sous pression et condition physique permettant de participer à des missions de terrain	5
Avoir une excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur	5
Maîtrise de la langue française. La connaissance l'Anglais est un atout	5
Bonne intégrité	5

7) Les candidats intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire pour mener à bien cette mission sous la forme d'un curriculum vitae (CV) avec les documents (Diplômes et certificats) prouvant son expérience et sa qualification. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection des consultants individuels (SCI) décrite dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, accessible sur le site Web du FIDA à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode est basée sur la comparaison des CV des consultants. Les entrevues ne seront pas menées dans le cadre du processus de sélection. Seul le consultant retenu sera invité à présenter une offre technique et financière.

8) Nous attirons l'attention des candidats sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

9) Le consultant ne doit pas avoir de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Le candidat présentant un conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible sera disqualifié, sauf autorisation contraire expresse du Fonds. Le consultant est considéré comme étant en conflit d'intérêts s'il a : a) une relation qui lui fournit des informations indues ou non divulguées sur le processus de sélection et l'exécution du contrat ou une influence sur celle-ci, b)

avoir une relation d'affaires ou familiale avec un membre du conseil d'administration du client ou son personnel, le Fonds ou son personnel.

10) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 21 juin 2024 à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 015 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EXPERT EN FINANCE RURAL POUR RÉALISER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DES CAISSES DE MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (CMEC) ».

11) Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

12) Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

Fait à Brazzaville, le 7 Juin 2024

Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENG



Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/41942012>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/40189695>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/40738506>



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : recrutement d'une structure d'appui à la facilitation des partenariats commerciaux entre opérateurs agroindustriels et producteurs.

Réf. : AMI N° 0014 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1) Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entreprenariat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'une structure de facilitation (Cabinet/Bureau d'études, ONG ou entreprise privée) dont la principale mission consistera à rechercher activement les entreprises ayant amorcé des initiatives de collaboration avec les petits producteurs (producteurs individuels ou groupements de producteurs, Petites et Moyennes Entreprises- MPMEs-) et les acteurs en amont comme en aval de la filière et les métiers connexes ou qui cherchent à développer des partenariats commerciaux inclusifs et durables avec les petits producteurs et de faciliter liens commerciaux durables entre ces acteurs, et à appuyer la structuration des chaînes de valeurs des filières cibles du projet entre autres.

4) L'Unité de Gestion du Projet PAJE ("le client") invite à présent les cabinets/Bureau d'études, ONG ou entreprises privées intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) la nature des activités de la structure et le nombre d'années d'expériences pertinentes ; (ii) les qualifications de la structure dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats relatifs.

5) Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

Critères	Points
Pour la structure de facilitation, son implantation dans les zones d'intervention du projet, l'expérience de collaboration avec les projets et programmes, l'expérience d'intervention en zone rurale, disposer d'un siège physique, les équipements et matériel mobilisables dans le cadre de la prestation	20
Justifier d'au moins trois expériences concrètes dans les missions similaires, pour la structure de facilitation et une connaissance fine de l'environnement, des marchés et des chaînes de valeur des filières ciblées	15
Présenter une équipe de facilitation expérimentée, composée de : un coordonnateur de la prestation (minimum BAC +5 en développement rural, agronomie, sociologie, économie ou domaine connexe, et ayant une expérience en marketing et/ou en financement en promotion des CVA), un expert en entreprenariat rural (minimum BAC +4 en développement rural, agronomie, entreprenariat, économie ou domaine connexe), un socio-économiste (minimum BAC +4 en développement rural, agronomie, sociologie, économie ou domaine connexe) et de 5 animateurs (minimum BAC+2)	20
Avoir une expérience d'au moins 7ans dans l'appui à la formation et/ou l'accompagnement des agriculteurs, l'entreprenariat rural, la gestion ou la coordination de la mise en œuvre des projets de développement rural, mise en relation des acteurs du secteur privé, pour le coordonnateur de la prestation, 5 ans pour les experts thématiques et 3 ans pour les animateurs	20
Maîtriser obligatoirement le français et les langues nationales (Kituba et Lingala) pour les membres de l'équipe de facilitation présentée	15
Maîtriser les outils de vulgarisation agricole et l'approche participative pour les membres de l'équipe constituée	10

6) Les cabinets/Bureau d'études, ONG ou entreprises privées intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les structures seront sélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode prévoit, après l'annonce de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), les sociétés de conseil manifestent leur intérêt ou soumettent leur profil, qui sont ensuite évalués. Seule la société qui se classe en premier rang sur la liste restreinte sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée. Si cette proposition est jugée recevable et acceptable, la société sera invitée à des négociations. Les aspects techniques et financiers de la proposition peuvent tous deux faire l'objet de ces négociations. Si les négociations avec la société sélectionnée n'aboutissent pas, le projet fera appel à la société arrivée en second rang sur la liste restreinte ainsi de suite après avis de non objection du FIDA. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (cabinets/Bureau d'études, ONG ou entreprises privées) seront conformes aux procédures définies dans les dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement du FIDA.

7) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 21 juin 2024 à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 0014 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE FACILITATION POUR L'APPUI AUX MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPMEs) DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE ».

8) Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

9) Toutes demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

10) Nous attirons l'attention des structures intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs

de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

11) La structure de facilitation ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute structure qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une structure de facilitation, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou

iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgué de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le 7 Juin 2024

Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENG



Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/41942012>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/40189695>
 Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/documentdetail/asset/40738506>

SOMMET COREE DU SUD-AFRIQUE

Pour une dynamisation des relations politiques et économiques

Il s'est ouvert, mardi 4 juin 2024, le premier sommet Corée du Sud-Afrique à Séoul. Vingt-cinq chefs d'Etat et de délégations de 48 pays d'Afrique ont fait le déplacement de la capitale coréenne. L'objectif de cette rencontre est de dynamiser les relations politiques et surtout économiques entre l'Afrique et ce pays asiatique.



Le sommet Corée-Afrique établit un nouveau pont de collaboration mondial

L'Afrique et son sous-sol offre des opportunités importantes à la Corée du Sud de diversifier ses approvisionnements en matières premières et en métaux rares. Les minerais sont vitaux pour le développement des industries de hautes technologies et des semi-conducteurs coréens qui sont le fleuron de l'économie du pays.

Dans son discours, le Président Yoon Suk-yeol a fixé comme priorité l'augmentation de la coopération dans ce domaine. En contrepartie, la Corée du Sud permettra un transfert de compétence et des facilités dans les domaines des technologies de pointe, de l'agriculture, mais aussi dans les domaines de l'énergie et les infrastructures. Pour formaliser les échanges et fixer les contours de ce partenariat global entre les deux parties, un communiqué conjoint a été signé avec le Président mauritanien Mohamed Ghazouani,

qui a coprésidé le sommet en tant que président en exercice de l'Union africaine. La République de Corée est la quatrième économie d'Asie.

En plus des 10 milliards de dollars d'aide au développement et de l'aide de 14 milliards de dollars pour les entreprises coréennes, les autorités coréennes ont profité de cette rencontre pour nouer des accords bilatéraux spécifiques avec chaque Etat d'Afrique. A cette occasion, de nombreux tête-à-tête ont eu lieu entre les différentes délégations. En premier lieu, avec l'Ethiopie et la Tanzanie qui ont bénéficié d'accords financiers respectifs d'un et deux milliards de dollars, pour le développement et la construction d'infrastructures. Des accords dans

les domaines de l'éducation, du développement agricole ont également été signés avec plusieurs Etats dont le Tchad.

Outre l'économie, ce sommet a été capital pour la diplomatie sud-coréenne. Tout comme la plupart des partenaires techniques et financiers comme la Chine, l'Inde, le Japon, l'Union européenne ou les Etats-Unis avant elle, la Corée du Sud se vante de vouloir mettre en place des partenariats gagnant-gagnant avec l'Afrique. Ce sommet a aussi été une manière de se démarquer. Pour les dirigeants d'Afrique, la Corée du Sud est un exemple, voire un modèle à suivre dans ses politiques d'industrialisation.

Alain-Patrick MASSAMBA

GABON

L'adoption de la future loi électorale fait débat à l'Assemblée nationale

Le ministre de l'Intérieur Hermann Immongault a été auditionné le 10 juin 2024 par les députés de la Commission des lois sur le futur code électoral sur la base duquel doivent être organisées les prochaines élections. Mais, l'adoption de cette loi divise au sein de l'Assemblée nationale.



Les députés gabonais divisés sur l'adoption de la future loi électorale

Refoulé la semaine d'avant pour non-respect du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, Hermann Immongault a finalement été auditionné le par les députés de la Commission des lois. Il est venu défendre devant les députés le futur code électoral sur la base duquel seront organisées les prochaines élections au Gabon.

Le ministre a demandé aux députés l'adoption de cette loi car elle permettra d'organiser le référendum constitutionnel prévu avant fin décembre. Tous les députés sont unanimes: la loi électorale est le premier texte de la transition instaurée après le coup d'Etat du 30 août 2023 qui a renversé Ali Bongo qui a fait voler en éclat le consensus dans l'hémicycle où tous les députés ont été nommés par les militaires au pouvoir.

Germain Biahodjow est l'un de

ceux qui soutiennent le texte: «J'ai soutenu cette loi pour que l'Assemblée nationale ne soit pas comme un blocage à l'action du gouvernement qui voudrait très rapidement travailler pour revenir à l'ordre constitutionnel».

Nombreux sont les députés qui rejettent le texte en revanche pour des raisons, disent-ils, de calendrier; ils souhaitent que le texte soit débattu en janvier prochain après le référendum constitutionnel, comme l'avait auparavant décidé la transition. Plusieurs députés s'inquiètent aussi des dispositions qui accordent trop de pouvoirs au ministère de l'Intérieur dans l'organisation des futures élections. Jean Valentin Leyama affirme que «dans ce

texte, le ministère de l'Intérieur gère l'ensemble du processus de bout en bout, désigne les présidents des commissions. Les candidats aux élections ne sont pas représentés dans les bureaux de vote. Ils n'ont pas droit à des copies de procès-verbaux. C'est le ministère de l'Intérieur qui fait le convoyage des résultats».

Après cette journée de contradiction entre députés, le président de l'Assemblée nationale a décidé de mettre en place une sous-commission chargée d'examiner le texte dans le fonds. Celle-ci a une dizaine de jours pour rendre sa copie.

Gaule D'AMBERT

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS / ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE N° 150/2024/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° DE RÉQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
01	31813 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup :968,37 m2	Quartier Ndibou	Pool	OLLITA DIMI Landry Simplicie
02	N°31814 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup. 2700,00 m2	Village Mbama 1	Pool	OLLITA Juluis Emery Christel
03	N° 7868 du 25/03/24	Section : G; bloc : 145; Pile : 47; Sup : 166,08 m2	168, Rue Surcouf (Glacière)	Baongo	MASSIMANGO MASSOUMOU Benoit
04	N°31812 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup. 4800,00 m2	Village Mbama 1	Pool	OLLITA DIMI Landry Simplicie
05	N° 6862 du 10/08/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup. 758,00 m2	82-84, Rue Kinanga (q'tier 704 Ngambio)	Mfilou	ADJA Aminata
06	N°7894 du 05/04/24	Section : B2; bloc : 120; Pile : 126(ex 310-C); Sup : 365,02 m2	27, Rue Diessé (Q Diata)	Makélékélé	MVOUTOU Hermond Willes
07	N° 7329 du 21/04/23	Section : C2; bloc : 66; Pile 03(ex 919); Sup: 428,95 m2	Avenue de la corniche (Quartier Mpissa)	Baongo	BATANGOUNA Evariste Crépin
08	N° 31085 du 25/11/23	Section : P13C; bloc : 13; Pile : 29; Sup : 792,59 m2	Cité des 17	Mfilou	NGUIE Bertille
09	N°6766 du 08/06/22	Section : BH; bloc : 72; Pile : 32; Sup : 282,04 m2	Rue Villa Antoine (Madibou)	Madibou	MALONGA Jean Jacques
10	N°7607 du 03/11/23	Section : E; bloc : 6; Piles : 13; Sup 228,78 m2	424 bis, avenue des militants (Q la glacière)	Baongo	BIMBAKILA Jules
11	N° 7929 du 24/04/24	Section : C3; bloc : 167; Pile : 9bis(ex 1271); Sup : 133,89 m2	1271 bis, Rue Mbemba Hypolite	Makélékélé	NZODA Eric Sédrick
12	N° 7832 du 1/03/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 1086,00 m2	Route Mayama (Q case Barnier)	Mfilou	NGOWA Louise
13	N° 7949 du 07/05/24	Section : E; bloc 85 (ex 32); Pile : 5; Sup : 302,47 m2	10, Rue Ngolo Tchissambou (ex rue Moll)	Baongo	NKOUNKOU BIYENDOLO née ELION M. C. R
14	N°7167du 19/01/23	Section :F; bloc : 154(ex 110C); Pile : 6(ex4); Sup : 360,54 m2	144, rue Mpossé Masséké (ex Berlioz)	Baongo	LOUOUNGOU Augustine Pulchérie
15	N°7040 du 10/11/22	Section :C3; bloc : 222; Pile : 2 (ex 8); Sup : 278,72 m2	834, rue Moundongo	Makélékélé	KIVOVOU Bruno
16	N°7860 du 19/03/24	Section : BK; bloc : 47A; Pile : 3bis; Sup : 192,68 m2	Quartier Kombé	Madibou	BILECKOT MWEJI SAMINO
17	N° 6592 du 08/09/22	Section :AD3; bloc :25; Pile : 8; Sup : 479,45 m2	Avenue Sébastien M (Q Mafouta)	Madibou	TALANTSI Edith Clarisse
18	N° 6593 du 22/08/22	Section :AD4; bloc : 17; Pile :12(ex 11); Sup : 407,72 m2	7, Rue Mazikou B Qtier Mafouta	Madibou	TABUNA Honoré
19	N° 7906 du 12/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup 389,84 m2	Quartier Case Barnier (Sadelmi)	Mfilou	MAYIMONA OUMBA Marlène
20	N° 28160du 27/01/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup.400,00 m2	Village Mouthoh	Pool	AYINA Solange Carine
21	N° 7920 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 200,00 m2	Q Université Denis Sassou NGUESSO	Pool	AYINA Solange Carine
22	N° 28159 du 27/01/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	Village Mouthoh	Pool	MOUNDAY NEMELANDZORO
23	N° 28160du 27/01/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup.400,00 m2	Village Mouthoh	Pool	AYINA Solange Carine
24	N° 7919 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	Q Université Denis Sassou NGUESSO	Pool	BOBOT Amandine Nadège
25	N° 31814 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 639,73 m2	Quartier Ndibou	Pool	OLLITA DIMI Christian Yannick
26	N° 7962 du 16/05/24	Section : C; bloc : 05; Pile :11bis (ex 388); Sup 162,52 m2	388, rue Malanda Roch	Baongo	MOUGANI Philomène Flore
27	N° 7961 du 15/05/24	Section : C4(ex C3); bloc : 45; Pile : 14; Sup : 265,70 m2	1688, rue Nganga Antoine	Makélékélé	BAMBI Blondele Patricia
28	N°31715 du 26/03/24	Section : B2; bloc : 188; Pile : 05; Sup : 370,76 m2	35, Rue Kimbenza	Makélékélé	Enfants NGUILI-MOUKO
29	N° 7895 du 05/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup 321,67 m2	Avenue Albert Samba (Quartier Itsali)	Mfilou	AMEGBOH MESSANVY Guy
30	N° 7949 du 10/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup 20.000,00 m2	Village MAKANA	Pool	BILECKOT Richard
31	N° 7926 du 24/04/24	Section :C2; bloc : 71; Pile : 11 (ex 543); Sup : 420,57 m2	543, Rue Félix Eboué(Q Mpissa)	Baongo	NGOUALA Darel Gildas
32	N°28161du 27/01/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	Village Mouthoh	Pool	NIANGA IKAMA Bauris Yannick
33	N° 7840 du 06/03/24	Section :AD2; bloc 1; Pile :20; Sup : 1155,20 m2	Kinsoundi Barrage	Makélékélé	MAHOUNGOU TEKANIMA Fernande Jessica
34	N°7839 du 06/03/24	Section :AD; bloc :21; Pile : 7; Sup : 500,81 m2	Kinsoundi Barrage	Makélékélé	MAHOUNGOU TEKANIMA Fernande Jessica
35	N°7898 du 8/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	rue Jacques Mouzinga (Qtier Nganga-Lingolo)	Pool	BAYISSOUMBANGA Théodule
36	N° 7897 du 08/04/24	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 2980,89 m2	Village Nkama- Mbangala	Pool	BAYISSOUMBANGA Théodule
37	N° 7913 du 19/04/24	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 1197,00 m2	Quartier Ntari-Ngouari	Pool	BAYISSOUMBANGA Théodule
38	N°7886 du 02/04/24	Section : B1; bloc : 44; Pile : 50; Sup : 1508,10 m2	Rue Mayala Bernard	Madibou	MBEMBA Amelth Bruthel Jeaphine
39	N°7870 du 26/03/24	Section : -AS2; bloc : 118; Piles : 3; Sup : 373,19 m2	Quartier Ngampoko	Madibou	KIBEMBE BASSILOUA André
40	N° 7477 du 17/07/23	Section : E; bloc : 61(ex 11); Pile : 1; Sup : 332,50 m2	18, Rue François Niamankassi (ex rue Chaptal)	Baongo	MVOUEZOLO Charles
41	N° 7185 du 27/01/23	Section : C; bloc : 80(ex 5); Piles : 10(ex 15); Sup : 212,93 m2	11, Rue Jeanne vialle	Baongo	MPASSI née MADZABAMA DIABANKANA A
42	N° 7922 du 08/06/23	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup : 106268,32 m2	Quartier Ihoueme	Pool	KEBI Nicolas & KEBI née MOUNKALA Antoinet
43	N°7959 du 14/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 602,53 m2	Quartier CPR	Pool	Société « SILICONE CONNECT »
44	N° 7621 du 02/10/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 1182,79 m2	Loukanga I	Pool	MALONGA Raphael
45	N° 7856 du 14/03/24	Section : P13C; bloc : 11; Pile :26; Sup : 136,13 m2	Rue Nahouamonahou (terre Inkienu cité des 17)	Mfilou	SITA-TCHICAYA Hermelon Yves Jeffrey
46	N°7976 du 27/05/24	Section : C2; bloc :52(ex 48); Piles : 33bis; Sup 196,97 m2	73 bis, Rue Samba Marius	Baongo	NZOMI BIKOUTA Lauret Yonel Kern
47	N° 6592 du 08/09/22	Section :AD3; bloc : 25; Piles : 08Qter; Sup 462,23 m2	AV de l'oms Qtier Mafouta	Madibou	MABANZA NGONGO Frédérique
48	N° 6592 du 08/09/22	Section :AD3; bloc : 25; Piles : 08bis; Sup 455,89 m2	Av Sébastien Mafouta	Madibou	MABOUKOU Rostand Guelain
49	N° 6592 du 08/09/22	Section :AD3; bloc : 25; Piles : 08Ter; Sup 471,72 m2	Impasse Quartier Mafouta	Madibou	NGANGA Daniel
50	N°7980 du 27/05/24	Section :AK; bloc : 72; Piles : 17,26,27,28; Sup 1097,95 m2	Rue Mboko et rue Ntima (Q Makazou)	Mfilou	LEMBILA Carenne Sandra

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale, le chef de bureau
Alban Pie X OTORO

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2024

FETE PATRONALE DU MOUVEMENT LA SCHOLA POPULAIRE

Les membres invités à demeurer fidèles à leur engagement chrétien

Initialement célébrée le 3 juin de chaque année, en la Journée du laïcat, la fête patronale de la Schola populaire au cours de laquelle l'Eglise universelle fait mémoire des martyrs de l'Ouganda, dont Saint Charles Lwanga, l'aîné de ces 22 saints martyrs et saint patron de la Schola Populaire, a eu lieu, samedi 8 juin 2024, en la fête du Cœur immaculé de Marie, au cours d'une messe en l'église Les Saints Martyrs de l'Ouganda, à Kingouari, dans l'archidiocèse de Brazzaville.

L'émission des vœux de promesse de 193 membres dont le plus jeune avait 3 ans et le plus âgé 66 ans, a marqué cette messe présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Ont concélébré la messe animée par le chœur diocésain de La Schola populaire et ayant rassemblé les membres des Schola Populaire des différentes paroisses de l'archidiocèse qui ont pris d'assaut aussi bien l'intérieur que l'extérieur de l'église: les pères Arnaud Rodrigue Nganga, curé de la paroisse d'accueil et aumônier diocésain de la Schola populaire de Brazzaville, Jean Constant Nganga Silaho, curé de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage et curé-doyen du doyenné à l'honneur, Casimir Moukoubou, directeur diocésain de la liturgie, les abbés Jean Maurice Massengo, aumônier diocésain adjoint de la Schola populaire et curé de la paroisse

Saint Augustin de La Tsiémé, Rudy Massengo, curé de la paroisse Notre-Dame du Suffrage de Moussosso, et les membres de l'équipe presbytérale paroissiale.

Au début, l'archevêque a apporté un éclairage sur les couleurs liturgiques du jour, car, au lieu du rouge porté habituellement pendant la fête



Une vue des participants à la messe

patronale de Saint Charles Lwanga qui est un martyr, c'est plutôt le blanc qui a été utilisé à cause du fait que ce jour l'Eglise célébrait la fête du



L'archevêque entouré des prêtres concélébrants

Cœur immaculé de Marie, la reine de tous les saints.

L'aumônier diocésain adjoint a souhaité la bienvenue à l'ar-

chevêque en signalant que sa présence a constitué un motif de joie pour les participants à cette messe et notamment pour les membres de la Schola

populaire qui commémoreraient en cette solennelle occasion leur fête patronale, au siège de la Schola populaire.

Au cours de l'homélie, l'archevêque a invité les membres de la Schola populaire à être fidèles à Dieu dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes respectives et dans leurs vies de chaque jour. Il a pris l'exemple des martyrs de l'Ouganda dont l'aîné était Saint Charles Lwanga et le plus jeune Saint Kisito, qui ont accepté d'être brûlés vivants à cause de leur foi en Jésus-Christ, le fils du Dieu vivant. De même, il a encouragé les membres de la Schola populaire à savoir répandre le parfum du bon témoignage chrétien, afin de demeurer des modèles pour ceux qui désirent aussi suivre le Christ, sur les pas de Saint Charles Lwanga.

Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite de la promesse au cours duquel les 193 candidats se sont engagés dans ce mouvement d'apostolat ayant pour vocation: l'évangélisation par le chant, la christianisation des rites ancestraux. Ce mouvement a été fondé en 1957 par Mgr Barthélemy Bantantu, archevêque de Brazzaville, d'heureuse mémoire, à l'époque où il était encore séminariste. Ces nouveaux adhérents ont ainsi reçu les signes distinctifs de leur appartenance à ce mouvement d'apostolat.

M. Joseph Ntari Mafoueta, président diocésain de la Schola populaire de Brazzaville et le père Arnaud Rodrigue Nganga se sont succédé à l'ambon pour prononcer des mots de circonstance au cours desquels l'un a brossé l'historique de la Schola populaire, annoncé le projet de construction du siège de la Schola populaire à Kingouari, ainsi que les festivités des 70 ans de la Schola populaire qui seront célébrées le 12 septembre 2027, pendant que l'autre a remercié l'archevêque pour sa disponibilité, sa sollicitude paternelle et a présenté les prêtres concélébrants.

Dans son ultime intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a exhorté les nouveaux membres à demeurer fidèles à Dieu dans leurs vies en famille, en Eglise et dans la société afin de servir d'exemples aux autres qui voudront les suivre.

... Ils ont dit: ...

Abbé Jean Maurice Massengo: «Les impressions sont de grande joie. La joie d'accueillir notre père-évêque, notre pasteur. Nous l'avons dit, nonobstant ses multiples charges, il a bien disposé de



son temps pour venir célébrer cette eucharistie. La joie est grande. Je ne peux que dire merci au Seigneur, parce que c'est Lui qui a permis que nous puissions célébrer cette fête, notre fête patronale, les Saints Martyrs de l'Ouganda, donc Saint Charles Lwanga et ses compagnons. Une grande joie pour la Schola populaire qui s'aggrandit de 193 nouveaux membres. Cela ne peut que nous réjouir. Est-ce qu'il y a une adresse à l'endroit de ces nouveaux adhérents? Eh bien, qu'ils aillent de l'avant. Le message de notre pasteur a été clair: qu'ils soient fidèles. Cette fidélité, c'est dans notre engagement de tous les jours. La différence entre la fête patronale de cette année et celle des années précédentes réside dans le fait que c'est

(Suite en page 9)

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

Boîte Postale: 4866, Téléphone: (242) 06 698 26 13
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 20 avril 2023, a été modifiée la société dénommée BLUE COLLAR-SARL, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** BLUE COLLAR-SARL;
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;
- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA.
- **Siège social:** A Pointe-Noire, 10, Avenue Stéphane TCHITCHELLE, centre-ville;
- **Objet social:** Mise à disposition du personnel et du matériel; conseil aux entreprises, externalisation, assistance technique;
- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, en date du 24 avril 2023;
- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG-PNR-01-2021-B12-00164 en date du 10 novembre 2021;
- **Gérance:** Monsieur **BOUKA MOSSA Euloge Ludwige** est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date à Pointe-Noire du trente avril deux mil vingt-quatre, enregistré sous le n°1517, folio 092/3 du 13 mai 2024, les associés décident le changement de gérant.

- **Gérance:** Monsieur **TELLIANE-TCHICAYA Lionnel** est nommé aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

APPEL A CANDIDATURE

Cimenterie en construction à Tao Tao, Département du Niari, recherche pour une formation au Congo au terme de la quelle il pourra être envisagé (i) une immersion à l'étranger et (ii) un contrat de travail:

- 02 Ingénieurs en électricité
- 02 Ingénieurs en mécanique

Les candidats intéressés devront:

- être de nationalité congolaise;
- être âgés de 35 au plus au 31 décembre 2024;
- avoir une expérience de 3 à 5 ans dans une entreprise de transformation industrielle, de préférence une cimenterie;
- être titulaires un diplôme BAC+4 (Ingénieur ou Master) dans l'une des spécialités susmentionnées (Electricité, Mécanique ou Electromécanique);
- parler et écrire en anglais de manière courante (niveau intermédiaire)

Les dossiers individuels, en version électronique (PDF) devront comprendre:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae;
- une copie du titre ou du diplôme;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois;
- un certificat de nationalité.

Adresse de soumission: cimetcongo@gmail.com

Date limite de soumission: 28 Juin 2024 à 23 h 59

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Chef de Projet

Pierre Narcisse LOUFOUA



ACERAC

Projection de la prochaine Assemblée plénière à N'Djamena

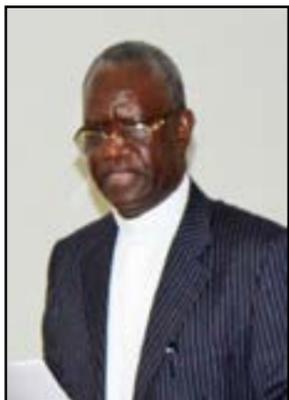
La XIII^e Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC) se tiendra à N'Djamena, au Tchad, en juillet 2025 ou en janvier 2026. Elle aura lieu après celle de Mongomo en Guinée équatoriale en juillet 2022, qui a réfléchi sur les migrations des jeunes en Afrique centrale. Pour préparer ces assises qui réuniront pendant une semaine l'épiscopat d'Afrique centrale dans la capitale tchadienne, Brazzaville, siège de l'association a abrité, du 28 au 30 mai 2024, la réunion des secrétaires généraux des six Conférences épiscopales de la région, sous l'égide de l'abbé Antonio Mabilia, secrétaire général de l'ACERAC.

Pendant leur réunion, le secrétaire général de l'ACERAC et ses confrères secrétaires généraux des Conférences épiscopales membres de l'association ont défini les enjeux de la prochaine Assemblée plénière à N'Djamena. Ils ont élaboré les stratégies liées à la tenue de cette rencontre triennale des évêques de la sous-région, notamment les propositions des différents sous-thèmes et des conférenciers.

La réunion s'est articulée essentiellement autour des conclusions du dernier Conseil permanent, qui avait réuni les évêques présidents des Conférences épiscopales des six pays de l'ACERAC et leurs secrétaires à Brazzaville. En effet, le secrétaire général de l'ACERAC a fait la synthèse de cette dernière session du Conseil permanent tenu en février 2024. L'abbé Antonio Mabilia a rap-



Les participants au Conseil permanent de février 2024 de l'ACERAC (Ph. d'arch)



Abbé Antonio Mabilia

pelé à ses confrères que les évêques avaient statué sur deux propositions de thème: «L'usage des réseaux sociaux dans l'Eglise» et «Le mariage comme lieu de la fécondité et de la régénération de la famille: regard sur les unions des personnes de même sexe». De ces deux problématiques, les évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC sont parvenus au choix d'un thème englobant les multiples défis

qui minent la sous-région, et qui impactent tantôt négativement leurs pays. Ainsi, ils se sont accordés sur: «Les défis de l'Eglise Famille de Dieu en Afrique centrale: 30 ans après la publication de l'exhortation apostolique post-synodale Ecclesia in Africa».

Le choix de cette thématique a été motivé par la célébration du 30^e anniversaire de la remise en 1995 par le Pape Jean-Paul II de cette exhortation apostolique issue du premier synode spécial pour l'Afrique. Dans cette dynamique, il s'agit pour les évêques de l'ACERAC de définir une ligne d'identification comme Africains, car a précisé le secrétaire général de l'ACERAC, c'était pour la première fois, à travers ce synode que l'Eglise recevait l'épithète de famille de Dieu. Cette réunion présidée par le secrétaire général de l'ACERAC, a regroupé autour de lui, son adjoint, les secrétaires généraux des Conférences épiscopales du Cameroun, du Tchad, de Centrafrique et du Gabon. Ceux de

Guinée équatoriale et du Congo pays hôte étaient excusés. Elle a connu également la participation de l'un des experts de l'ACERAC, l'abbé Steve Gaston Bobongaud, doyen de la Faculté de philosophie de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) à Yaoundé au Cameroun venu à Brazzaville participer à un colloque, et de l'auteur de cet article, responsable de la communication de l'ACERAC. Initialement prévue à Bata, en Guinée équatoriale, la réunion des secrétaires généraux de l'ACERAC a été ramenée à Brazzaville, au siège. Elle est la toute première de Mgr Paul Nyaga, nouveau secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC). Les propositions des secrétaires généraux seront soumises aux évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC, qui les examineront à la prochaine session de cette instance en février 2025 à N'Djamena.

Aristide Ghislain NGOUMA

XI^e DIMANCHE ORDINAIRE-B-

«De nuit, de jour, on ne sait comment ton Royaume, Seigneur, germe et grandit»

Textes: Ez 17,22-24; Ps 91; 2 Co 5,6-10; Mc 4, 26-34

Frères et sœurs, Admirez comment la petite graine germe et donne naissance à une plante vigoureuse. Mais pour voir cette merveille, il faut de la patience. En effet, le grain jeté en terre meurt pour nos péchés froment surgi de terre, Christ, Pain du Royaume éternel. «Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit». Jn 12,24.

De la prophétie d'Ezéchiel, évoquée dans la première lecture, les chrétiens ont vu une annonce de la venue de Jésus, l'Oint du Seigneur. La deuxième lecture nous rappelle que rien n'échappe au Seigneur, il connaît même nos désirs les plus profonds, un jour tout cela sera découvert. Comme la graine de moutarde qui de rien fait un arbre, l'homme est une semence dans laquelle est cachée la grandeur de Dieu, une promesse de sainteté assurée par l'esprit, en réalité c'est la puissance de l'esprit qui fait germer le royaume. Car devant le mal, les inégalités, la méchanceté, le tribalisme, l'égoïsme, nous devons faire germer le royaume de Dieu qui doit toujours demeurer présent puisque Dieu a la maîtrise de toutes les étapes de l'histoire du salut. La présence du royaume exige la patience et la confiance et notre responsabilité est plus grande que notre liberté mais l'esprit demeure à l'œuvre. Le cardinal Cantalameza affirme: «Le royaume de Dieu grandit même quand l'agriculteur dort où qu'il est négligent». En réalité, la Parole de Dieu garde toujours sa fécondité sans pareil et fait appel à notre liberté. Un rameau tiré d'un vieil arbre et susceptible de reverdir ailleurs.

D'une souche apparemment morte peut surgir un rejeton vigoureux. Il faut laisser le temps au temps. Cheminant dans la foi sans voir mais dans la confiance nous devons nous attacher à plaire au Seigneur. En ce dimanche, le Seigneur nous appelle à le suivre à laisser grandir en nous son amour intérieur. Contentons-nous de semer, la semence grandira toute seule, la parole semée dans la pauvreté et l'humilité devient peu à peu un arbre immense dont les bras sont assez grands pour accueillir l'humanité toute entière.

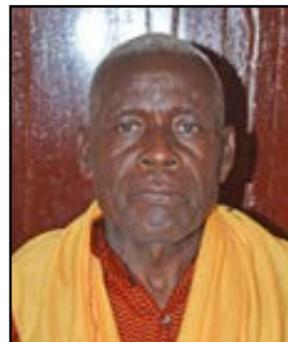
Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur paroissial de Sainte Thérèse de Ngambio)

(Suite de la page 8)

quelque chose de spirituel, la grâce de Dieu, c'est tous les jours que nous la recevons. Chaque eucharistie a sa grâce particulière. L'eucharistie d'aujourd'hui aussi justement s'inscrit dans ce sens-là.»

M. Joseph Ntari Mafoueta., «Tout s'est passé dans la chrétienté. La présence de



l'archevêque à cette messe nous a tous motivés. On peut

dire que tout a été bien fait. Dans la marche vers la célébration du jubilé des 70 ans de la Schola populaire, pour l'instant, je n'ai pas encore des projets. Mais je vais réunir les Kisito, les Schola populaire, pour qu'on puisse ébaucher quelque chose, avoir un canevas pour arriver jusqu'à 2027. Au sujet de la construction du siège de la Schola populaire, nous sommes en train de collecter le matériel, le ciment, c'est pour cela que j'ai dit que nous ne devons pas nous laisser, nous devrions continuer nos collectes pour que nous puissions commencer nos travaux. En principe en juillet prochain, les travaux devraient commencer. La fête patronale de cette année a eu un autre éclat pour la présence de son excellence Mgr l'archevêque».

Gislain Wilfrid BOUMBA

suggestions ont été aussi faites, comme l'acquisition de nouveaux terrains dans la périphérie de Pointe-Noire et dans la zone

unités de production au niveau paroissial; la nécessité d'un conseil de l'archidiocèse pour les affaires économiques qui soit transparent

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Des états généraux pour diagnostiquer les maux et apporter des remèdes sûrs

Pour la bonne marche de l'archidiocèse de Pointe-Noire, avec son pasteur Mgr Abel Liluala, il s'est ouvert le mardi 4 juin dernier les états généraux de l'archidiocèse. La cérémonie d'ouverture s'est faite en présence de Mgr Jean-Claude Loemba Makaya, évêque émérite, des prêtres, religieux, religieuses et des laïcs. Le but de ces travaux est d'examiner les différents aspects de la vie et du fonctionnement de l'archidiocèse.



Une vue du podium pendant les travaux

Initiés par Mgr Abel Liluala, les états généraux de l'archidiocèse se sont ouverts dans l'esprit de mettre en œuvre des stratégies et d'en discuter ensemble afin d'y poser des outils nécessaires pour une pastorale dynamique. Des commissions ont été créées pour rénover certaines structures ecclésiales et pastorales. Cela a permis aux différentes commissions de présenter leur travail de recherche. Dans son mot d'accueil, l'abbé Benjamin Samanou, administrateur paroissial de la cathédrale Saint Pierre Apôtre, a loué l'initiative de Mgr Abel Liluala pour envisager l'avenir avec une

nouvelle manière de travailler et de vivre ensemble. En effet, pendant dix jours, les 17 commissions exposent, tour à tour, le fruit de leurs recherches à l'ensemble des participants qui apportent leurs contributions en toute liberté. Les états généraux sont aussi l'occasion d'élaborer une nouvelle manière commune de travailler et de s'adapter à chaque domaine. A l'ouverture des travaux, Mgr Abel Liluala a souligné leur importance pour l'avenir de l'archidiocèse. Car la présence de chacun est un témoignage du désir de cohésion si vital pour concrétiser la vision

que Mgr Abel et ses collaborateurs ont de l'avenir. «J'ai la ferme conviction que la réussite de mon épiscopat dépend, pour une large part, de ma capacité à fédérer lucidement tous les atouts, les talents, les compétences et les charismes dont vous êtes richement pourvus. D'où la convocation de ces états généraux que je salue comme un moment de grâce, d'aggiornamento et de renouveau profond pour notre archidiocèse. Alors, renonçons à escamoter nos problèmes. En toute responsabilité, clairvoyance, amour et respect, osons diagnostiquer les maux qui

ont tant miné notre archidiocèse et essayons d'y apporter des remèdes sûrs», a dit Mgr Abel. Il a rendu un hommage «mérité» à tous ses prédécesseurs ainsi qu'à leurs collaborateurs pour leurs contributions à la construction



L'archevêque de Pointe-Noire entouré des participants à l'ouverture

de l'héritage dont il tire profit aujourd'hui. Les travaux ont débuté avec l'exposé de la commission patrimoniale, plein de pertinence. Des

rurale; la protection juridique de terrains; la clarification des propriétés et du diocèse et des paroisses; inventorier le capital mobilier et immobilier et créer des

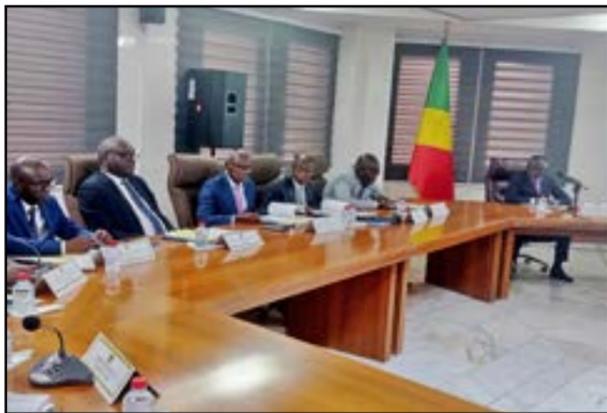
et vitrine des paroisses. Ces assises se clôturent le vendredi 14 juin 2024.

Madocie Déogratias MONGO

REFORMES

Le ministère du Budget satisfait de la bonne évolution des projets

Le troisième comité de pilotage des réformes liées aux systèmes d'information engagés par le ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, Ludovic Ngatsé, a permis d'évaluer les différents projets: Le Système intégré de gestion des finances publiques (SIG-FIP), le Système intégré de la paie des agents de l'Etat (SIPAE), le e-bourse, et les travaux des commissions interministérielles, ainsi que les difficultés rencontrées dans l'implémentation ou dans la gestion de ces projets. C'était le 6 juin 2024 à Brazzaville.



Les cadres et le ministre Ludovic Ngatsé pendant le comité

«Le directeur des systèmes d'information du ministère en charge du Budget, Marius Ikolo Ngakosso, a relevé que pour le SIGFIP, les recommandations qui ont été prises sont de poursuivre l'implémentation, et les modules qui restent au niveau de ce Système. Concernant le budget programme, six ministères pilotes ont basculé sur ce budget dans le compte du SIGFIP, ceci par rapport aux exigences du Fonds monétaire international (FMI). S'agissant du projet e-bourse, c'est un projet interministériel qui concerne les ministères du Budget, de l'Enseignement technique et professionnel, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation et de l'Enseignement supérieur. Ce projet mis en place, a été finalisé. «Nous

étions en train de travailler avec le ministre pour lui présenter dans un premier temps l'outil, avant d'aller voir d'autres ministres qui sont partenaires du projet e-bourse. Dans les jours à venir, on prendra le soin de discuter avec les autres ministres concernant ce projet, pour leur présenter ce qui a été fait, le produit qui a été finalisé», a indiqué Marius Ikolo Ngakosso. Le e-bourse, a-t-il ajouté, est un nouvel outil qui permettra d'avoir la gestion de tous les dossiers de la bourse pour le paiement. Il permettra aussi aux étudiants de postuler directement pour la demande d'une bourse en ligne. Le SIPAE, quant à lui, est un système qui est en production depuis et qui permet de traiter les salaires qui sont payés au niveau de SIGFIP. Il y a d'autres composants qui n'ont pas été finalisés, le but a été de voir avec le ministre sur ce qui a été finalisé.

A l'ouverture des travaux de ce comité, Ludovic Ngatsé a souligné qu'il était important que chacun soit au courant de l'évolution des réformes au niveau du ministère, pour relever tous les challenges. Aussi, il a déclaré que cette année est une année charnière puisque «nous sommes en train de préparer le basculement en budget programme pour le compte de l'ensemble du pays, mais aussi l'implémentation de la comptabilité d'exercice qui concernent la transparence sur les marchés; la gouvernance du secteur public; les jeux de hasard qui nous prennent aussi beaucoup de temps et pour lesquels je pense que les choses avancent plutôt mieux», a-t-il dit.

Le ministre en charge du Budget a loué les efforts de ses prédécesseurs qui ont beaucoup travaillé sur le projet SIGFIP.

Aybienevie N'KOUKA-KOUIDISSA

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Validation du rapport volontaire National (VNR)

Le rapport de contribution nationale volontaire (VNR) 2023 des Objectifs de développement durable (ODD) a été validé le 7 juin 2024 au cours d'un atelier tenu par les différentes parties prenantes. Ce rapport fera l'objet d'examen au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) en juillet 2024 à New-York, aux Etats-Unis. Il présentera la situation par indicateur, des Objectifs 8, 9 et 11.



Photo de famille

Les travaux ont été présidés par Sylvère Etou Mbon Imba, directeur de cabinet par intérim, conseiller administratif et juridique du ministère du Plan qui avait à ses côtés Franck, Corneille Mampouya-M'Bama, directeur du plan et du développement, Henry René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD.

Depuis 2018, le ministère du Plan tient une réunion bilancielle pour examiner les projets accomplis par le Congo, confronté aux défis majeurs de développement dans la mise en œuvre des ODD qui visent l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'accès de tous à la santé et à l'éducation, la réduction des inégalités, la préservation de la planète et la paix dans le monde. Le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), se doit de centrer ses efforts d'investissement sur trois ODD que sont l'objectif 8 sur la promotion d'une croissance soutenue, partagée et durable; l'objectif 9 sur le dé-

veloppement des infrastructures durables et l'innovation; l'objectif 11 sur la résilience et la durabilité des villes. Henry René Diouf a indiqué: «Ce présent atelier vise non seulement à mettre en exergue la situation des trois ODD cités ci-haut identifiés à travers le push diagnostic, et leurs liens évidents avec les ODD prioritaires du FPHN, mais aussi à présenter les leviers qui permettront à ces ODD d'impulser la réalisation de l'agenda 2030 en République du Congo, tout en s'assurant d'intégrer le principe fondamental de ne laisser personne de côté».

Ouvrant les travaux, Sylvère Etou Mbon Imba a d'abord fait relever que le Congo ne dispose pas suffisamment de moyens pour financer efficacement son développement, car il peine à mobiliser les ressources en adéquation avec les besoins exprimés à travers les documents de la planification. «En raison de l'étrétesse de l'assiette fiscale et d'une économie

vulnérable aux chocs exogènes, notre paie peine à mobiliser les ressources en adéquation avec les besoins exprimés à travers les documents de planification. Pour preuve, le PND 2022-2026 requiert pour sa mise en œuvre une mobilisation de 8 milliards 8.963.000.000 de FCFA, soit un effort budgétaire annuel moyen de 1.793.000.000 de FCFA. Or, ces niveaux de financement sont largement supérieurs aux prévisions budgétaires de l'Etat. Le volume d'investissement dans la moyenne annuelle aussi entre 2022 et 2023 est de 396,250 milliards de FCFA». Il a invité les participants à enrichir ce document en y apportant des informations et données actualisées: «Chacun de vous, dans son domaine d'expertise, a la responsabilité de le disséquer et de l'enrichir davantage. Il sera présenté au forum politique de haut niveau sur le développement durable en Juillet 2024 à New-York».

Victor GUEMBELA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Congo et l'Union européenne portent une grosse partie dans la protection de l'environnement

Dans le cadre des activités de la célébration du mois de l'Europe qui vont se clôturer le 28 juin prochain, Giacomo Durazzo, ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, a donné, au siège de l'ambassade à Brazzaville, une conférence de presse inhérente à la Journée mondiale de l'environnement, sous le thème «Agir avec les jeunes pour protéger l'environnement, préserver l'exceptionnelle diversité et lutter contre la déforestation». C'était le 5 juin 2024.



Pendant la conférence

Cette conférence de presse a eu lieu en présence d'Augustin Bondo Tshani, 1^{er} conseiller, chef de coopération, et Jakob Haushofer, 2^e secrétaire, chef de coopération adjoint et chef d'équipe économie et ressources naturelles.

L'ambassadeur de l'UE a révélé que le portefeuille lié à l'environnement et à la gouvernance forestière occupe une bonne place dans le partenariat Congo-UE pour la diversification de l'économie.

La conférence de presse a permis de sensibiliser, d'édifier et de situer les actions et les priorités du partenariat Congo-UE en matière de préservation de l'environnement. L'UE est un acteur majeur des questions environnementales, notamment dans la lutte contre le changement climatique. Les sujets de l'environnement sont en grande partie au centre de

sa coopération avec le Congo. L'environnement est un axe de partenariat très dominant. Le Congo est doté d'un capital naturel très riche, avec la présence des forêts et des tourbières. Les ressources naturelles, en général, constituent un des atouts majeurs du pays. C'est aussi une base pour le développement du Congo. On peut utiliser ces ressources naturelles d'une manière durable et soutenable, a relevé Giacomo Durazzo.

Il a ajouté que l'environnement était l'un des piliers de la coopération; la dégradation des sols affecte directement la vie et les moyens de subsistance des populations menaçant la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau. Le portefeuille des projets dans ce domaine est très vaste. Globalement, le montant attribué à ce secteur est évalué à 60 millions d'euros en termes de subventions. L'ambassadeur de l'UE a précisé que son institution contribue également, de manière très active, pour la tenue de la conférence

internationale sur l'afforestation et le reboisement qui se tiendra au Congo du 2 au 5 juillet prochain. La conférence de presse a servi également de lancement à la 2^e édition du «Concours du meilleur reportage pour l'environnement» destiné aux jeunes journalistes âgés de 18 à 35 ans. La fin du dépôt des candidatures est fixée jusqu'au 30 septembre 2024. La remise des prix pour le meilleur reportage est prévue pour le mois de novembre prochain. «Dans la gestion de l'environnement, les journalistes ont un rôle très important à jouer, comme divulgateurs, sensibilisateurs. C'est pour cette raison qu'on a voulu organiser ce concours pour susciter et motiver les journalistes de tous les médias sur les questions de l'environnement», a déclaré Giacomo Durazzo. A noter qu'au niveau mondial, le thème retenu a été: «La restauration des terres, la désertification et la résilience à la sécheresse».

Philippe BANZ

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA.GNANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél: 05 539 37 46 / 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE SOCIETE «BANDA CORPORATION» EN SIGLE «BACO-SARL»

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA : Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000)
Siège social: Vindoulou en diagonale de l'école privée la Fée
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00092

Il résulte d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 22 avril 2024, enregistré à Pointe-Noire, folio 085/11, n° 585, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL)

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Agriculture;
- Elevage;
- Apiculture;
- Pisciculture;
- Débusquage forestière;
- Import et Export;
- Agence de voyage, courtage, entreposage, Négoce;
- Organisation du transport de fret (transit, acconage, manutention, dépotage, transfert) - Commissionnaire de fret, consignation;
- Production des aliments de bétails, Transformation et distribution;
- Prestation de services on & offshore: Transport terrestre, Assainissement;
- Location engins, matériels, équipements et véhicules.

Et d'une manière générale, la société peut en outre, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet

similaire de nature à favoriser son extension et ou son développement.

DENOMINATION: La société prend la dénomination de «BANDA CORPORATION» en sigle «BACO-SARL»

SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est établi à Pointe-Noire, quartier Vindoulou en diagonale de l'école privée la Fée, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE: - Monsieur Odiphaste Williamson MOUTALENO est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00092

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 mai 2024 sous le n° CG-PNR-01-2024-B-00379

Fait à Pointe-Noire, le 05 juin 2024



**CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA**

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2^{ème} étage apt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc)
BP : 13319; Tél : 06.674.93.72 / 05.798. 85.43
Email : jasmine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«VY-CORP»

Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social : 1.000.000

Siège social : Brazzaville, 54 rue Felix EBOUE, dans l'enceinte dit Petit logis, Centre-ville
RCCM : CG-BZV-01-2024-B16-00008
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 15 avril 2024, reçu par Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 16 avril 2024, à la recette des impôts de Mpila, folio 072/30, numéro 2553, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée ;

Dénomination sociale : « VY-CORP » SAS ;

Siège social : Brazzaville, 54 rue Felix EBOUE, dans l'enceinte dit Petit logis, Centre-ville, Arrondissement 03 Poto-Poto, (République du Congo).
Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrite et libérée.

Objet social : la société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats Parties au Traité OHA-DA, et particulièrement en République du Congo ;

- La réalisation et la construction des bâtiments et travaux publics ;
- La prestation des services dans le domaine des BTP, (la réalisation des travaux de génie civil, ruraux et travaux public.
- L'assistance logistique ;
- Le transport de toutes sortes de marchandises ;
- Le négoce ;
- L'importation et l'exploitation de tous produits ;
- La prise de participation par tous moyens et par quelques formes que ce soit, à toutes activités ou entreprises Congolaises ou étrangères, créés ou à créer, et plus généralement dans toutes sociétés similaires, complémentaires, connexes, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- L'achat, la vente de tous matériels, services et

généralement, toutes opérations commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pour en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Durée : La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire : Suivant l'état de souscriptions et de versements annexé à la déclaration notariée de souscription et de versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 15 avril 2024 et enregistré le 16 avril 2024, à la recette des impôts de Mpila, folio 072 /32, numéro 2555, les Associés ont souscrit et libéré en intégralité les actions de la société «VY-CORP» SAS.

Présidence : Conformément aux résolutions du procès-verbal d'assemblée générale constitutive, Monsieur VOUMBO-YALO Dieudonné Mack, a été nommé en qualité de Président de la société pour une durée de trois (3) années.

Dépôt au Greffe : Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23 mai 2024, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B-00598.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 23 mai 2024, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B16-00008.

Pour insertion
Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA
Notaire

Enfin, un Panel d'Experts pour l'émergence des Marchés Carbone en République du Congo

Un groupe d'experts séniors et juniors vient d'être créé en République du Congo pour susciter l'émergence des projets carbone et des marchés carbone en République du Congo.

Ce groupe est présidé par Monsieur Georges Claver BOUNDZANGA, qui a piloté le processus REDD+ en République du Congo de 2005 à 2021. Il est majoritairement composé par les jeunes qui ont bénéficié d'un renforcement des capacités dans: (i) le montage des projets carbone, (ii) la modélisation des crédits carbone et (iii) le processus de certification et de commercialisation des crédits carbone.

Ce groupe est disposé à apporter son expertise aux entités publiques ou privées en vue d'améliorer la place de la République du Congo dans les marchés de carbone et lui permettre de tirer davantage les bénéfices carbone et non carbone des efforts réalisés dans l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre.

Le groupe souligne avec insistance que la République du Congo détient un potentiel considérable dans la production de crédits carbone forestier (notamment du secteur Agriculture, Forêt et Autres utilisation des Terres) et aussi non forestier (notamment des secteurs Energie, Déchets et Procédés industriels et utilisation des produits). Ce potentiel offre à notre pays en quête de niches financières hors pétrole, une opportunité économique significative pour son développement durable. Il faudrait seulement lever certains défis mineurs comme celui de l'opérationnalisation effective des organes de gestions de la REDD+ et des marchés de carbone.

Le panel est ouvert à tous les experts en maché carbone et aux jeunes qui s'inscrivent à la formation d'experts juniors en matière de marché carbone. La prochaine formation aura lieu en Juillet 2024 avec un accent particulier pour la jeunesse congolaise qui devrait, en cette année consacrée à elle, aiguiser leur expertise dans ce domaine émergent des marchés carbone.

Le panel est disposé à accompagner la République du Congo et les autres pays qui le désirent, d'innover leurs stratégies et instruments du marché du carbone en lien avec les marchés de carbone institué par les articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat.

Contacts : Tel : + 242 06 666 73 21/ + 242 04 045 33 97/ + 242 06 508 61 92
Email : bouzgegeredd@gmail.com/ donnern97@gmail.com

Georges Claver BOUNDZANGA
Expert Forêt/ REDD+/ Marché carbone

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE
ET DU KOULOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA
PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

ANNONCE LEGALE

**N°07/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/
BCHPF-PNR-CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	ARR/ DPT	REQUERANTS			
1	31.072 du 02/11/2023	Plle(s) 08 bis	Bloc 140 bis	Section BL	Superficie 407,00 m ²	NGOYO	Arr 06	KANJINGA Arline Anna
2	30.978 du 12/09/2023	Plle(s) 07 et 08	Bloc 151	Section BY 4èTr	Superficie 1150,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	KOKO ANGE Martin
3	31.106 du 24/11/2023	Plle(s) 05	Bloc 50	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	TCHICAYA Prosper-Gervais
4	30.538 du 12/01/2022	Plle(s) 10	Bloc 27	Section A	Superficie 500,00 m ²	NKOTCHI-FOUTA (File TCHIFOUSSOU)	Tchiamba-nzassi	LIPAKOU Betty Rollina
5	31.163 du 05/01/2024	Plle(s) 391 ter	Bloc /	Section M	Superficie 926,40 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	M'POMBO NGOMA Gertrude Claire
6	31.205 du 29/01/2024	Plle(s) 02	Bloc 07	Section A	Superficie 500,00 m ²	NKOTCHI-FOUTA	Tchiamba-nzassi	MIFOUNDU BENAMIO Urfe Lazney
7	30.868 du 24/07/2023	Plle(s) 07	Bloc 67	Section BT	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA (File Tchilondjili)	Arr 01	TCHIAHOU Delphine
8	30.709 du 21/04/2023	Plle(s) 02	Bloc 42	Section BF	Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 03	MIALOUNDAMA Nancy Ornela
9	31.115 du 06/12/2023	Plle(s) 05	Bloc 94	Section BM 1ère Tr	Superficie 740,57 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	NGOUBOU Serge Magloire
10	30.684 du 31/03/2023	Plle(s) domaine	Bloc /	Section Terrain rural	Superficie 10000,00 m ²	MAKOLA (File Tchindika)	Hinda	NGOUABI Marien Ludovic
11	30.836 du 10/07/2023	Plle(s) 05 et 06	Bloc 184	Section BM	Superficie 1080,00 m ²	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	BOUSITA Aristide Euloge
12	31.097 du 17/11/2023	Plle(s) 02 et 04	Bloc 29	Section /	Superficie 1000,00 m ²	DJENO (File TCHISSENDJI)	Arr 06	FINA Philippe
13	31.096 du 17/11/2023	Plle(s) 07	Bloc 126	Section /	Superficie 600,00 m ²	DJENO (File TCHISSENDJI)	Arr 06	FINA Philippe
14	31.040 du 18/10/2023	Plle(s) 501	Bloc /	Section M	Superficie 488,23 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGOUMA Crépin Delors
15	29.944 du 26/11/2021	Plle(s) 08	Bloc 44	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	NZIHOU MAZINZA Joséphine Mathilde
16	31.045 du 20/10/2023	Plle(s) 25	Bloc 11	Section M ²	Superficie 750,00 m ²	TCHIMBAMBA AVIATION	Arr 01	Precious Diala CHIEBUKA et Mme Praise Nauluya Fargue CHIEBUKA née NTSINGANI
17	30.310 du 19/08/2022	Plle(s) 11 et 12	Bloc 164	Section BY4e Tr	Superficie 1000,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	TRILLAT Vincent Julien; FOULA MAMPPEMPET Princia
18	31.121 du 07/12/2023	Plle(s) 06 et 07	Bloc 20	Section DKB	Superficie 1000,00 m ²	DIOSSO (File TCHINGOMBI)	Loango	BABALA MWEL Patrick
19	30.870 du 25/07/2023	Plle(s) 11	Bloc 28	Section BXA	Superficie 400,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	OBAMBET Rodelphine Gabrielle
20	30.649 du 13/03/2023	Plle(s) 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07 et 08	Bloc 98	Section BY5emTr	Superficie 3100,00 m ²	DJENO (SOBAT)	Arr 06	BOUKELE KISSI Chabrelle Bienhvina
21	31.093 du 17/11/2023	Plle(s) 01	Bloc 30	Section J	Superficie 440,00 m ²	KM4	Arr 01	BISSOUTA Rigadin Yvon
22	31.037 du 16/10/2023	Plle(s) 07	Bloc 63	Section BX	Superficie 425,00 m ²	NGOYO (LA FERME)	Arr 06	BIBINAMY Fortunée Nimia Allégresse
23	31.062 du 30/10/2023	Plle(s) 01	Bloc 131	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE (Famille Ntounda)	Arr 06	MBONGO Elvis
24	30.793 du 21/06/2023	Plle(s) 08	Bloc 88	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	CHANUT née TOUKOULOU NTSIMBA Rebecca
25	29.708 du 15/06/2021	Plle(s) 01	Bloc 158 bis	Section BL	Superficie 258,50 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	MAVOUNGOU KOUZESSA Victoire Létissia
26	31.182 du 18/01/2024	Plle(s) 16	Bloc 161	Section BL	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHIYENDZI)	Arr 06	MOUANDA M'BEDI Placide
27	26.017 du 09/05/2016	Plle(s) 01, 02, et 03	Bloc 109 bis	Section BN	Superficie 1200,00 m ²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	KIBAMBA Chicky Fall Prince
28	31.172 du 11/01/2024	Plle(s) 08	Bloc 23	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHINASSA)	Arr 06	NZIKOU Jean Mathurin
29	30.876 du 27/07/2023	Plle(s) 02	Bloc 182	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	OYISSAGA OBELE Cedrick
30	30.619 du 27/02/2023	Plle(s) 02	Bloc 02	Section BM	Superficie 497,00 m ²	NGOYO	Arr 06	MBOU-MOUELASSEBO Rochel-Jeanny et NGOLO Demie Ariale
31	31.069 du 31/10/2023	Plle(s) 03	Bloc 58	Section BM	Superficie 633,80 m ²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	BICAL Jean André
32	28.712 du 17/09/2019	Plle(s) 05	Bloc 137	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 06	ENFANTS GOUAMAS Stephen Ili, GOUAMAS Jessy Andrew, GOUAMAS Joyce Chloé P
33	21.949 du 16/11/2012	Plle(s) 09	Bloc 179	Section BN	Superficie 410,54 m ²	MAYINGA	Arr 06	KALI Prisca Judicaëlle
34	31.111 du 04/12/2023	Plle(s) 05	Bloc 82	Section BM2	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 06	GNALI Adam de Paul
35	31.049 du 23/10/2023	Plle(s) 15	Bloc 05	Section BX Suite	Superficie 500,00 m ²	DJENO (ZONE TCHINANGA-NANGA)	Arr 06	BATASSALA NKOUSSOU Laurette Rice
36	25.808 du 27/01/2016	Plle(s) 11	Bloc 37	Section BM (Matolo)	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (Plage)	Arr 06	MOULOUNDOU Vasquelle Regine
37	31.147 du 15/12/2023	Plle(s) 10	Bloc 07	Section BX	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHINASSA)	Arr 06	ZINGA KANZA Chrislove Florene Longui
38	30.503 du 13/12/2022	Plle(s) 05	Bloc 88	Section BG	Superficie 300,00 m ²	MPAKA (vers l'école Jean Denis TCHIMBAKALA)	Arr 06	LOEMBA BOUANGA Albertine Thinna
39	31.294 du 22/03/2024	Plle(s) 10 bis	Bloc 87	Section BF	Superficie 500,18 m ²	MPAKA	Arr 03	SINGBO Symphorien
40	30.763 du 02/06/2023	Plle(s) 06	Bloc 01 Ter	Section BP	Superficie 339,48 m ²	MPITA	Arr 01	M'VOUTOU NDOULOU Chimelle
41	31.384 du 14/05/2024	Plle(s) 240 et 241	Bloc /	Section E	Superficie 3822,60 m ²	Centre-Ville (Wharf)	Arr 01	LEMBOUMBA née SASSOU NGUESSO Claudia Ikia Carole

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 13 Mai 2024
Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA

BACCALAUREAT GENERAL 2024

Les dernières consignes pour la réussite du challenge

Le baccalauréat général session de juin 2024 aura bel et bien lieu du 18 au 21 juin sur toute l'étendue du territoire national. Pour garantir son bon déroulement, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation sous la houlette du ministre Jean-Luc Mouthou, a organisé mardi 11 juin dernier, à Brazzaville, un séminaire de renforcement des capacités au profit des acteurs impliqués dans la tenue de cette session.



Le ministre Mouthou déroulant les dernières orientations

Le baccalauréat, un examen majeur dans la vie éducative d'un pays, mérite une attention particulière. C'est tout l'intérêt de ce séminaire qui a donné aux acteurs de la chaîne éducative commis à la tâche des rudiments nécessaires pour que la session se déroule sans embûches. Il s'est agi de plusieurs communications liées, entre autres, au cadre juridique et à l'implication de toutes les parties prenantes dans l'organisation et le déroulement du baccalauréat à l'ère du numérique; au dispositif juridique de prévention des risques de fraude pendant le déroulement du baccalauréat; à la procédure de supervision, de contrôle des opérations et de communication entre les acteurs impliqués dans le déroulement des examens d'Etat et concours; la sécurisation des acteurs, des biens et centres d'examen, la couverture sécuritaire et prise en charge sanitaire des candidats. Au nom du directeur des examens et concours, Jean Aimé Dalous, le chef de service bac, a donné aux chefs de centres une consigne particulière: «*Dès la fin du premier ou du deuxième jour du déroulement des épreuves écrites, je vous conseille de recueillir les statistiques des candidats de la série A devant affronter chaque langue optionnelle, appelée "communément deuxième langue". La même disposition devrait être prise pour les candidats subissant les épreuves écrites d'éducation physique et sportive (EPS). Ces statistiques devront être confrontées à la fiche de réception des malles, lesquelles renseignent sur les sujets que vous disposez dans vos malles, afin d'éviter tout désagrément le jour programmé pour ces épreuves, en cas de doute, veuillez appeler dans un délai raisonnable soit le DEC, soit le président général du jury pour réparation.*»

Comme la précédente édition, a rappelé le ministre Jean-Luc Mouthou, ce séminaire est un choix stratégique pour asseoir un leadership organisationnel fort afin de maximiser la bonne tenue de cet examen d'Etat. «*Il est impérieux de rappeler aux acteurs impliqués dans la chaîne les règles du jeu. Je me réjouis de votre participation à ce séminaire qui se veut avant tout un cadre de concertation et de dialogue aux responsables de l'éducation mus par les mêmes préoccupations, celles de mettre leurs compétences au service de l'Etat pour le bon déroulement de cet examen*», a déclaré le ministre de l'Enseignement général, rappelant aux cadres la nécessité de travailler en équipe dans le respect de tous.

Après ce séminaire, le tour est revenu à la reconnaissance, le 12 juin, des malles contenant des sujets d'examen à la Direction des examens et concours par les chefs de centres.

Germaine NGALA

EXAMENS D'ETAT 2024

Près de 135.000 candidats à l'assaut du secondaire 1^{er} degré

Comme prévu, la campagne des examens d'Etat session de juin 2024 vient de démarrer avec le déroulement des épreuves orales du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) le 4 juin et écrites le 5 juin 2024 sur toute l'étendue du Congo. Le coup d'envoi des épreuves écrites a été donné par le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, accompagné d'une forte délégation de représentants des catégories socio-professionnelles, au complexe scolaire de Moukoundzi Nguouka, dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé.



Pendant le déroulement des épreuves écrites

Ils sont 134.319 candidats à se disputer l'entrée au collège répartis dans 602 centres à travers tout le Congo. A Brazzaville, ils sont 51.768 dont 26.406 filles, scindés en 135 centres. L'effectif général des candidats de cette session est en diminution de 3,89%, contre 139.759 en 2023. Pour s'enquérir de la bonne tenue de cet examen, le ministre a visité, en sus du centre où les épreuves ont été lancées, deux centres situés dans les écoles Marcel Bissila, dans le 3^e arrondissement Poto-Poto et 31 juillet 1968, à Mpila dans le 5^e arrondissement, Ouenzé. Partout, le ministre de l'Enseignement général a exhorté les candidats

au travail, parce que c'est cela qui déterminera leur réussite. Au terme de sa ronde, le ministre a apprécié l'organisation de ce premier examen d'Etat. «*Un peu comme à l'accoutumée, nous sommes assez satisfaits de ce que nous avons vu*», a dit Jean-Luc Mouthou. Interrogé sur la question de l'abolition du CEPE, une des recommandations des états généraux de l'éducation tenus en 2023, le chef du département de l'Enseignement général a indiqué: «*Nous sommes dans un monde évolutif, et nous avons besoin de permettre aussi à nos enfants de rester un peu plus longtemps sur le banc de l'école.*»

«*Nous avons donc pensé au travers de la nouvelle loi scolaire en perspective qu'on pouvait modifier ce passage de la classe de CM2 à la 6^e, au travers non pas de la disparition définitive du CEPE, mais des amendements qui vont y être apportés, des réflexions vont être menées pour rendre un peu plus fluide le passage de la classe de CM2 à la 6^e et permettre aux enfants de rester un peu plus longtemps à l'école, que l'inverse.*»

Pour la réussite des examens d'Etat, plusieurs partenaires mutualisent les efforts, à l'instar des services de la Sécurité civile (sapeurs-pompiers) qui sont à l'œuvre pour gérer d'éventuels malaises.

Au centre de Moukoundzi-Nguouka, deux candidats ont été pris en charge dès les premières heures des épreuves.

Les candidats au baccalauréat sont attendus du 18 au 21 juin et ceux du BEPC du 9 au 12 juillet 2024.

Richélie Miness MAKANGA (Stagiaire)

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

L'Intersyndicale déclenche une grève générale illimitée

Le collège intersyndical de l'Université Marien Nguabi s'est réuni samedi 8 juin dernier à Bayardelle pour examiner la suite à donner à la déclaration du 04 juin 2024 portant préavis de grève. C'était sous la conduite de ses principaux dirigeants.



Pendant la lecture de la déclaration de l'avis de grève

Après débat, le collège intersyndical a constaté qu'au jour du 8 juin 2024, aucune négociation n'a eu lieu avec les autorités compétentes; les salaires des mois d'avril et mai n'ont toujours pas été payés; le protocole d'accord déposé sur la table du Gouvernement par la coordination de l'Intersyndicale n'a toujours pas été signé.

Le collège intersyndical "relève avec indignation" l'indifférence du Gouvernement face aux revendications légitimes des travailleurs de

l'Université Marien Nguabi et exige, entre autres, le paiement simultané des salaires des mois d'avril et mai 2024; la signature du deuxième protocole d'accord, gage d'une paix sociale à l'Université Marien Nguabi. A cause de cette indifférence du Gouvernement à l'égard des revendications des travailleurs de l'alma mater, le collège intersyndical a décidé de débrayer. Une grève générale illimitée est déclenchée à compter du mar-

di 11 juin 2024 à 7h00 à l'Université Marien Nguabi. Le travail ne pourra reprendre que si les revendications citées ci-dessus trouvent satisfaction dans leur totalité. Le collège intersyndical met en garde quiconque tenterait de récupérer sa déclaration à des fins politiques.

Gaule D'AMBERT

L'eau, une denrée toujours rare à Brazzaville!

L'eau est vitale pour toute vie sur terre. Mais depuis un certain temps elle devient de plus en plus rare dans la capitale. De Makélékélé à Djiri, en passant par Baongo, Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Talangai, cet élément vital d'une très grande importance biologique, mais aussi sociétale et économique, est devenu invisible dans les robinets.

Certains citoyens ont des nuits écourtées parce qu'il faut de temps à autre sortir pour vérifier si l'eau jaillit. D'autres sont à sa recherche, en parcourant de longues distances avec tous les risques possibles.

L'eau a un caractère pluriel. En cas de manque, d'aucuns ont recours à celle qui n'est pas salubre. Ce qui présente beaucoup de conséquences néfastes pour la santé humaine. La mortalité infantile est due, à hauteur d'environ 60%, à des maladies contagieuses et parasitaires, dont la plupart sont liées à l'eau. Des millions de vies seraient sauvées et

la prévalence des maladies liées à l'eau serait réduite si un approvisionnement en eau salubre était assurée et; des installations sanitaires appropriées étaient aménagées. Une priorité élevée à la solution des problèmes d'eau et d'assainissement devrait être accordée par les pays en développement. 1,1 milliard de personnes sont dépourvues d'accès à des systèmes améliorés d'approvisionnement en eau de boisson; un nombre encore plus grand consomme une eau largement contaminée. 4 milliards d'épisodes diarrhéiques se produisent chaque année, dont 88% imputables

à une eau insalubre et à de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement dans le monde. 1,8 million de personnes meurent chaque année de maladies diarrhéiques, dont la grande majorité sont des enfants de moins de 5 ans. L'absence d'eau salubre perpétue un cycle dans lequel les populations pauvres sont toujours plus défavorisées et la pauvreté s'enracine. L'OMS estime que 94 % des épisodes diarrhéiques sont évitables moyennant des modifications de l'environnement, notamment par des interventions destinées à accroître l'offre d'eau propre et à améliorer l'hygiène et l'assainissement. Aux pouvoirs publics d'initier des politiques résilientes pour éviter des situations dramatiques.

E.M.O.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE DIEUDONNEE EBKANI

01, Avenue Alphonse Fondere, Rond-Point la Coupole, Centre-ville Brazzaville
B.P.: 1143 Tél.: + 242.06.670.58.09
Email: offnotebakanid@gmail.com
République du Congo.

«CONGO DIGITAL ET SERVICES»
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL: BRAZZAVILLE 10, RUE BALOU CONSTANT, BACONGO.
RCCM: CG-BZV-01-2024-B16-00007

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 06 mai 2024, reçu par Maître Dieudonnée EBKANI, notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 13 mai 2024, à la Recette des Impôts de Baongo sous le Folio 084/008, n°0974, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société par actions simplifiée à capital variable.

Dénomination sociale: CONGO DIGITAL ET SERVICES - SAS.

Siège social: est fixé à Brazzaville 10, rue Balou Constant, la Glacière, arrondissement II, Baongo.

Capital social: Deux millions de FCFA (2.000.000), correspondant à cent (100) actions de valeur nominale de FCFA vingt mille (20.000) chacune, intégralement souscrites et libérées par les associés.

Objet social: la société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo:

- Le conseil dans le domaine de l'informatique et les télécommunications;
- Les travaux d'entretien, de maintenance et de conception des réseaux informatiques et communication;
- Les travaux de maintenance et de conception des logiciels informatiques;
- La formation dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

Durée: la durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée annexée de l'Etat de souscription et de versement dressée par le Notaire soussigné, les associés apportent à la société une somme en numéraire de deux millions FCFA (2.000.000).

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville. le 14 mai 2024.

Président: Monsieur DIBAKALA Geoffroy Michel, a été nommé Président pour une durée de trois (3) ans renouvelables, par la collectivité des associés statuant à la majorité simple en date du 06 mai 2024.

Immatriculation: La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2024-B16-00007

Pour insertion légale

LITTÉRATURE

Prince Arnie Matoko immortalise sa grand-mère

C'est dans le hall archicoble, avec environ 300 personnes, de l'Institut français du Congo de Brazzaville, que l'écrivain Prince Arnie Matoko alias "Sagacité intellectuelle" a dédié son roman titré: "Le livre de ma grand-mère", tome I. C'était le 5 juin 2024, date anniversaire de sa naissance. Un événement littéraire mémorable dans l'histoire de la littérature congolaise dû à la très forte mobilisation et à la qualité des intervenants. On y a noté la présence des Prs Mukala Kadima Nzuji, écrivain et éditeur; Placide Moudoudou, doyen honoraire et enseignant à la FAC de droit; Evariste Dupond Boboto, doyen de la FLASH; Moïse Sola, magistrat à la retraite et enseignant à l'ENAM; du Pr Rufin Willy Mantsie, directeur de l'ENAM...

En 212 pages réparties en 30 chapitres et paru aux éditions Renaissance africaine, ce roman poétique parle de son enfance, de sa grand-mère, de ceux qui l'ont entouré. Un hommage poignant rendu à grand-mère Madeleine Lelo dit "Mémé Lelo" qui a bercé son enfance. Pour le préfacier du livre, Ramsès Bongolo: "Les souvenirs de Prince Arnie Matoko, écrivain-magistrat qui, par amour et reconnaissance pour sa grand-mère n'a pas su trouver meilleur hommage que de consacrer par écrit les plus beaux moments inoubliables, les instants dorés et parfumés, observés avec les yeux d'un enfant, donc d'une créature innocente et sensible pour qui l'amour maternel et la tendresse filiale ont bien plus de valeur que tous les trésors de la terre réunis. Car, si les trésors précieux sont connus pour améliorer les conditions de vie, régler les difficultés du quotidien, donnent du prestige et procurent une illusion de bonheur matériel, l'amour matériel par contre, laisse dans le champ du subconscient et dans la région du cœur des traces



L'écrivain Prince Arnie Matoko de bonheur réel, qu'aucun trésor, aucune somme d'argent, aucun pouvoir matériel ne peuvent ni approcher ni acheter ni supplanter et encore moins effacer". Cette narration orale pour l'auteur, poursuit-il, c'est uniquement pour décrire avec les mots du présent des paysages, des émotions, des sentiments, mais aussi des faits que l'adolescence n'a pas pu décrire avec exactitude. Assurant la critique littéraire, Winner Franck Palmers a fait



David Dimixson, Prince Arnie Matoko et Winner Franck Palmers

observer: "Madeleine Lelo, le personnage principal du roman est une grande dame à l'âme lumineuse. Sa prudence, sa méticulosité et sa précision rappellent les attributs du caducée. Cette grand-mère exceptionnelle a impacté le parcours et la vie juvénile de l'auteur. L'amour parental et l'éducation qui ont forgé le caractère de l'écrivain-magistrat sont au cœur de cet ouvrage autobiographique". Emu et joyeux, Prince Arnie Matoko a indiqué: "Lire un livre de souvenirs, c'est se plonger dans le monde merveilleux des souvenirs, c'est se plonger dans le monde merveilleux de l'enfance. Ce livre, c'est aussi un ouvrage de motivation rappelant qu'on peut partir de zéro pour devenir héros, un ouvrage qui est vecteur des ailes positives de développement personnel. Ce livre revêt à la fois un intérêt social, sociologique, culturel et historique", a-t-il assuré.

Aussi, a-t-il précisé, "l'âme et la valeur d'une oeuvre ne résident pas dans sa quantité, mais dans la richesse multiforme qu'elle apporte à autrui. Quand la fiction et la réalité se croisent, se fécondent, cela crée l'art. Toute oeuvre d'art longuement mûrie est le fruit d'une réflexion transcendante, ayant la société pour socle. L'art est la transfiguration du réel". Aux multiples préoccupations du public et notamment sa motivation d'avoir écrit ce roman et sa plus-value, Prince Arnie Matoko a précisé: "Je n'ai pas écrit ce livre pour comparer ma grand-mère à d'autres grands-mères. Chacun a son histoire à raconter. Et moi, ce que je raconte, c'est mon histoire, ce que j'ai vécu, vu et ce dont j'ai été témoin. J'ai été non seulement médusé, mais aussi inondé par des effluves d'amour, de paix, épris de consolation que ma grand-mère constituait comme une source intarissable qui traverse tout le long du ro-

FESTIAPO 2024

La reconstruction des valeurs culturelles en milieu scolaire

Les valeurs culturelles ne sont plus au beau fixe dans les établissements scolaires. Hier, les symboles éduquaient les élèves surtout dans la maîtrise de la langue française à l'école. C'était une source d'inspiration et de motivation. Les élèves se surveillaient entre eux. Aujourd'hui, tout est à refaire, car l'incivisme et le banditisme ont pris corps dans les établissements scolaires avec le phénomène "Bébés noirs" et autres délinquants. C'est dans ce contexte que la direction départementale des Arts et des Lettres que dirige Helvier Redee Shand Bemba Bemba, en partenariat avec l'ONG KABU et CREA, ont récemment organisé à Kinkala, un festival interscolaire des Arts du Pool. L'objectif: valoriser les valeurs ancestrales pour l'expansion du civisme, de l'instruction et de l'éducation civique à l'école.

La jeunesse scolaire, moteur de la vie, doit être actrice du développement au Congo. Elle est interpellée en vue d'apporter son édifice pour l'amélioration de ses conditions de vie dans son environnement socio-économique, culturel, voire politique au Congo.

Le FESTIAPO étant un espace d'échange intergénérationnel au Pool, il se veut aussi une grande école de sagesse des jeunes.

L'espace "Malanda Croix Koma" à l'époque a été un arbre à palabres où se résolvaient tant de problèmes, a fait savoir Helvier Redee Shand Bemba Bemba, directeur départemental des Arts et des Lettres au Pool. Selon lui, les jeunes doivent intérioriser la culture de paix et de non-violence, afin de contribuer au développement du pays. Il a par ailleurs rappelé les notions du mouvement national des pionniers, haut lieu du civisme et de l'éducation morale en milieu scolaire. Cet espace a façonné les cadres qui sont aujourd'hui des dirigeants à plusieurs niveaux a renchéri les responsables des ONG KABU et CREA dont Alvie Mouzita, enseignant-chercheur.

Le festival interscolaire a été agrémenté par les animations libres des élèves: la chorale du Collège Moundongo et le groupe de l'école primaire Jean Kimbembe, favorablement appréciés par le public.

Jean MOUSSOUNGOU KIOSSI
(Correspondant Pool-Kinkala)

man, c'est l'héritage culturel que le personnage principal du livre, vendeuse au grand-marché de Pointe-Noire, a bien voulu me léguer et dont je suis fier de témoigner aujourd'hui", a-t-il souligné. Témoinnant sur l'auteur, David Dimixson écrivain, a fait savoir que "c'est une étoile à la fois présente et filante. Etoile présente, car elle brille, étoile filante parce qu'elle traverse les frontières..." Natif de Pointe-Noire, en Répu-

blique du Congo, Prince Arnie Matoko a déjà à son actif une série d'ouvrages et glané des prix intéressants. Sa première publication remonte à 2016. Il est principalement magistrat, écrivain et poète, enseignant à l'Université Marien Ngouabi (ENAM et à la Faculté de droit), ainsi que dans différents instituts d'enseignement supérieur privé.

Alain-Patrick MASSAMBA



Bureau de la Représentation de l'OMS au Congo
BP: 2465 Tél.: (242) 06663 83 29
Brazzaville

AVIS DE VACANCE DE POSTE

pour le recrutement d'un Consultant pour la promotion du film documentaire sur les «Soins de santé primaires en République du Congo: la transformation en marche»

1. Contexte

Repositionner les soins de santé primaire, telle est la raison de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle conjointe OMS-Ministère de la Santé et de la Population ces quatre dernières années. Les principales réalisations ont été mis dans un film documentaire intitulé "Soins de santé primaires en République du Congo: la transformation en marche".

La première a eu lieu mardi 09 avril 2024, dans la salle de cinéma du Canal Olympia de Brazzaville. Un long-métrage d'une heure trente minutes qui s'inscrit dans un objectif mémoriel, pédagogique et communicationnel en ce qui concerne les avancées du Congo en matière de soins de santé dont l'objectif ambitieux est de garantir l'accès aux soins de santé primaires de base à un milliard de personnes. C'était en présence du ministre de la Santé et de la Population, M. Gilbert MOKOKI, de la Directrice régionale de l'OMS, Dr Matshidiso MOETI, du Représentant Résident de l'OMS, Dr Lucien Manga et plusieurs partenaires.

Afin de maximiser l'impact de ce documentaire, nous recherchons un consultant pour développer et mettre en œuvre une stratégie de promotion efficace.

2. Objectif de la mission

Promouvoir le film documentaire afin de garantir une large diffusion et une sensibilisation accrue aux initiatives et aux transformations en cours dans le secteur des soins de santé primaires en République du Congo.

3. Responsabilités du consultant

Le consultant sélectionné sera responsable des tâches suivantes:
- Élaborer une stratégie globale de communication et de promotion pour le documentaire
- Identifier les publics cibles et les canaux de communication appropriés
- Rédiger des communiqués de presse et des articles pour les médias traditionnels et en ligne

- Établir et maintenir des relations avec les départements ministériels concernés, les médias locaux, régionaux et internationaux
- Gérer les interviews et les apparitions médiatiques des principaux acteurs du documentaire
- Créer et gérer des campagnes sur les réseaux sociaux pour promouvoir le documentaire.

4. Résultats et produits à livrer

Au terme de la mission, il est attendu du Consultant:
- Assurer la diffusion du film à une fréquence d'une fois par trimestre sur les trois (03) chaînes principales de la République du Congo (Télé Congo, DRTV, VOX TV)
- Assurer la diffusion sur une chaîne internationale francophone et une chaîne internationale anglophone
- Assurer l'inscription du film à au moins deux festivals de film documentaire
- Faire un rapport détaillé sur l'impact du film sur l'audience au niveau national et international (si possible).

5. Méthodes et supervision

Le consultant travaille sous la supervision du Chargé de communication de l'OMS en charge du dossier en vue d'une synergie dans la dynamique de communication notamment institutionnelle et de capitalisation et du Représentant Résident de l'OMS Congo.

6. Qualifications:

- **Essentielle:** Être détenteur d'un diplôme universitaire dans les domaines suivants: Communication, sciences sociales, relations publiques, gestion, économie, ou autres domaines connexes

7. Expérience:

- **Essentielle:** Avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans dans le management, la communication pour le développement ou institutionnelle.

- **Souhaitable:** Avoir une expérience de travail en contexte international, avec les agences UN ou les organisations internationales.

8. Compétences clés:

- En gestion de diffusion de contenus médiatiques, incluant la négociation et la coordination des chaînes de télé nationales et internationales
- En relations publiques et en marketing
- En analyse et reporting d'audience, tant au niveau national qu'international

9. Utilisation des compétences linguistiques:

• **Requis:** Niveau expert du Français
• **Souhaitables:** Niveau intermédiaire de l'Anglais

10. Durée du contrat: la durée de la prestation est de 90 jours étalés sur 12 mois en raison de 7 jours de travail par mois.

11. Lieu d'affectation: Brazzaville, au bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

12. Rémunération: La rémunération proposée est fixée au **grade NO-C** de la grille des salaires des Nations Unies applicable au Congo.

13. Conditions:

Être de nationalité congolaise ou résident au Congo. La candidature comprend une lettre de motivation, un CV bien détaillé avec les contacts de trois (3) personnes référence, la copie des diplômes et certificats pertinents ainsi que des attestations des emplois précédents. Veuillez envoyer votre demande de candidature à l'adresse suivante: millimoni@who.int en indiquant en objet: **Candidature au poste de consultant pour la promotion du film documentaire.**

Délai des dépôts des dossiers: **Jusqu'au 19 juin 2024 à 17h00**



Bureau de la Représentation au Congo
B.P. 2465. Brazzaville. Tél. +242 06 663 83 29 Email:
afwccgbill@who.int

AVIS DE VACANCE DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT SURVEILLANCE AU BUREAU DE L'OMS AU CONGO

I. Contexte et justification

La position de l'OMS en tant que leader en santé des agences du Système des Nations Unies (SNU) exige qu'elle dispose en temps opportun des données en rapport avec la surveillance des maladies et des événements de santé publique en général et en particulier de celles des maladies évitables par la vaccination dont la Poliomyélite. L'appui à la surveillance des maladies évitables par la vaccination est une des fonctions importantes du bureau pays afin d'aider le gouvernement et les partenaires à être informés à temps des épidémies en cours et prendre des dispositions adéquates afin d'arrêter la propagation. Le Congo a connu ces dernières années plusieurs épidémies dont celles en rapport avec les maladies évitables par la vaccination avec son corollaire de conséquence. Cette situation nécessite un renforcement de l'appui technique auprès du Programme Elargi de Vaccination. C'est dans ce cadre que le bureau OMS Congo se propose de renforcer la position de l'assistant en matière de surveillance au Cluster FRH de l'équipe du Bureau Pays de l'OMS de la République du Congo en collaboration avec les activités de surveillance menées par le Cluster FRH dans le cadre du PEV/Immunisation/Polio. Le titulaire fournira un appui technique au Ministère de la Santé et aux partenaires et, en collaboration avec d'autres programmes du Bureau Pays, contribuera à l'élaboration de plans d'action, à l'exécution et au suivi de la Polio ainsi que des urgences. Ces termes de références précisent les missions du responsable chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des protocoles.

II. Objectif général

Assister le cluster FRH en général et en particulier le responsable du Programme des maladies évitables par la vaccination dans le suivi de la gestion des données de la surveillance épidémiologie et de la vaccination de routine.

III. Objectifs spécifiques

Sous la supervision du responsable du PEV, de la vaccination de routine et de la surveillance de la poliomyélite et du chef d'équipe du cluster FRH, ainsi que sous la direction générale du représentant de l'OMS dans le pays, le titulaire travaillera au sein du bureau de pays et coordonnera et supervisera le travail de l'OMS dans divers districts de la République du Congo en fournissant un appui technique au Ministère de la Santé et aux partenaires. IL s'agira de:

(I) Assurer un appui dans la collecte et la saisie des données épidémiologiques pour l'élaboration des SitReps ; (II) Assurer un appui

aux formations et briefing des agents de santé au niveau périphérique; (III) Elaborer les drafts des termes de référence des activités planifiées dans le plan de travail; (IV) Suivre le plan de travail du programme; (V) Assurer le classement et l'archivage des rapports et autres documents essentiels de la surveillance épidémiologique et de la vaccination; (VI) Assister le chargé de l'information sanitaire dans la saisie des rapports de suivi mensuel; (VII) assister dans l'organisation des réunions du programme et le suivi des agendas des réunions importantes; (VIII) Elaborer et suivre le budget du Programme; (IX) Assister dans l'enregistrement le suivi des échantillons; (X) assurer la vérification de la transmission des rapports; (XI) Rédiger les rapports des réunions et de la mise en œuvre des activités; (XII) réaliser toute autre activité assignée par le superviseur.

IV. Tâches assignées

1. Assister le responsable du programme des maladies à prévention vaccinale dans le suivi de la gestion des données de surveillance épidémiologique et de vaccination systématique;
2. Apporter un appui dans les activités de formation et de briefing du personnel de santé à différents niveaux
3. Elaborer des drafts des termes de référence des activités et les proposer au superviseur
4. Apporter un appui dans la rédaction des rapports des réunions et de la mise en œuvre des activités du programme
5. Apporter un soutien dans la collecte et la saisie des données épidémiologiques;
6. Assurer le classement, l'archivage des rapports et autres documents essentiels de la surveillance épidémiologique et de la vaccination;
7. Assister à la saisie des rapports mensuels de surveillance;
8. Préparer les réunions du programme et assurer le suivi des ordres du jour des réunions importantes;
9. Développer et suivre le budget du programme;
10. Assister à l'enregistrement et au suivi des échantillons;
11. Assurer la vérification de la transmission des rapports;
12. Effectuer toute autre activité confiée par le superviseur.

V. Compétences

1. Communiquer de manière crédible et efficace;
2. Produire des résultats;
3. Favoriser l'intégration et le travail d'équipe;
4. Aller de l'avant dans un environnement en mutation.
5. Utilisation des outils informatiques, traitement et analyse de données

6. Compétence rédactionnelle

VI. Qualifications

Essentielle: Un diplôme de fin d'études secondaires en sciences.
Souhaitable: Diplôme de Master en santé publique, biostatistique ou épidémiologie Connaissance en suivi, évaluation et planification.

VII. Expérience

Essentielle

- Avoir au moins huit (8) années d'expérience dans une institution publique ou privée ou dans une organisation internationale;
- Avoir contribué au processus de la surveillance des maladies
- Avoir contribué au processus de la gestion d'une épidémie;
- Avoir contribué à l'élaboration des bulletins épidémiologiques;
- Avoir contribué aux activités en rapport avec les formations du personnel de santé.

Souhaitable:

Une expérience dans une institution du système des Nations Unies ou dans une organisation internationale ou multinationale serait un avantage

VIII. Utilisation des compétences linguistiques:

Essentielle: Niveau expert en Français

Souhaitables: Niveau intermédiaire en Anglais

IX. Durée du contrat: 6 mois

X. Lieu d'affectation: Brazzaville, au bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

XI. Rémunération : La rémunération proposée est fixée au grade G6 de la grille des salaires des Nations Unies applicable au Congo.

XII. Conditions:

Être de nationalité congolaise ou résident au Congo.

La candidature comprend une lettre de motivation, un CV bien détaillé avec les contacts de trois (3) personnes référence, la copie des diplômes et certificats pertinents ainsi que des attestations des emplois précédents. Veuillez envoyer votre demande de candidature à l'adresse suivante: millimonoi@who.int en indiquant en objet:

Candidature au poste d'Assistant Surveillance OMS Congo.

Délai des dépôts des dossiers: **Jusqu'au 19 juin 2024 à 17h00**



Bureau de la Représentation au Congo
BP: 2465; Tél.: (242) 663 83 29 – 666 33 56; Fax: (242) 81 34 47
Brazzaville

AVIS DE VACANCE DE POSTE D'UN ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DE L'ELABORATION, DU SUIVI ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROTOCOLES AU CENTRE DE GESTION DE DONNEES DE L'OMS CONGO

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La position de l'OMS en tant que leader en santé des agences du Système des Nations Unies (SNU) exige qu'elle dispose en temps opportun de l'information stratégique pour aider le Gouvernement à prendre les meilleures décisions et actions notamment en matière de santé. Au Bureau de l'OMS Congo, les données ont été pendant longtemps gérées de manière individuelle par les programmes, entraînant ainsi une duplication d'efforts, une multiplicité de bases de données, un manque de structuration adéquate, rendant impossible des analyses croisées et une interopérabilité des bases de données. Dans l'ambition de répondre à sa fonction essentielle qui consiste à surveiller de manière efficace la situation sanitaire et d'évaluer les tendances, le Bureau a mis en place depuis 2022 un centre de gestion de données afin de collecter, vérifier, organiser et rendre disponible les données sanitaires sous des formats variés. Ce centre reconceptualise la gestion de données à travers un vaste ensemble de fonctions complexes et spécialisées joué par une équipe d'experts dotés de compétences et de capacités spécifiques capables de fournir aux consommateurs (experts, programmes et services de santé, décideurs, grand public) les données dont ils ont besoin en temps opportun, avec la plus haute qualité. Pour rendre optimal le fonctionnement du centre de gestion de données, il est crucial de mettre en place entre autres des protocoles qui serviront de normes et procédures. Ces termes de références précisent les missions du responsable chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des protocoles.

II. OBJECTIF GENERAL:

Contribuer au fonctionnement optimal du centre de gestion de données.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES:

1. Soutenir l'élaboration des normes et procédures du centre de gestion de données;
2. Faciliter le suivi et évaluation de la mise en œuvre des normes et procédures du centre de gestion de données;
3. Soutenir l'examen des protocoles de recherche/enquête;

4. Faciliter les analyses statistiques des données d'enquêtes;

IV. DESCRIPTION DES FONCTIONS:

IV.1 Tâches assignées:

- Réaliser un inventaire des documents de normes et procédures disponibles d'un centre de gestion de données;
- Proposer des documents initiaux de normes et procédures;
- Diffuser les protocoles validés et en faciliter la mise en œuvre (applications);
- Effectuer les révisions/mises à jour des protocoles;
- Faciliter le paramétrage des outils de collecte de données;
- Faciliter le traitement et analyse les données d'enquête;
- Exécuter toutes autres tâches.

IV.2 Livrables:

- L'assistant technique en charge de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des protocoles est supervisé par le responsable du centre de gestion de données. Il devra produire les livrables ci-dessous:
- Les protocoles du centre de gestion de données;
 - Le rapport mensuel du suivi de la mise en œuvre des protocoles;
 - Le rapport d'analyse statistique des enquêtes.

V. COMPETENCES, QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES:

V.1 Compétences:

- Utilisation des outils informatiques, traitement et analyse de données (logiciels d'analyse statistique : SPSS, Rstudio, et STATA)
- Compétence rédactionnelle
- Aptitude de travail en équipe
- Suivi des normes et procédures
- Planification

V.2 Qualifications:

- **Essentielle:** Un diplôme de fin d'études secondaires en sciences.
- **Souhaitable:** Un diplôme de Master en santé publique, biostatistique ou épidémiologie.

tique ou épidémiologie.

V.3 Expérience:

• **Essentielle:** au moins huit (08) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de données en santé dans une institution publique, privée ou dans une organisation internationale ;

• Souhaitable:

Avoir contribué au processus d'élaboration des normes et procédures; Avoir contribué à la conception et aux paramétrages des outils de collecte de données; Avoir contribué au processus de traitement et d'analyse de données.

V.4 Utilisation des compétences linguistiques:

• **Requises:** Niveau expert du Français

• **Souhaitables:** Niveau intermédiaire de l'Anglais

V.5 Durée du contra: 6 mois

V.6 Lieu d'affectation: Brazzaville, au bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

V.7 Rémunération: La rémunération proposée est fixée au grade G6 de la grille des salaires des Nations Unies applicable au Congo.

V.8 Conditions:

Être de nationalité congolaise ou résident au Congo.

La candidature comprend une lettre de motivation, un CV bien détaillé avec les contacts de trois (3) personnes référence, la copie des diplômes et certificats pertinents ainsi que des attestations des emplois précédents. Veuillez envoyer votre demande de candidature à l'adresse suivante: millimonoi@who.int en indiquant en objet

Candidature au poste d'Assistant Technique OMS Congo.

Délai des dépôts des dossiers: **Jusqu'au 19 juin 2024 à 17h00**

APPEL A CANDIDATURE

Une importante institution financière de la place recherche un Fiscaliste aux principales conditions ci-après:

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES:

- Intitulé du poste: Fiscaliste;
- Lieu d'affectation: Brazzaville;
- Relation hiérarchique: Directeur Finances;
- Formation: Bac + 5 en Droit des Affaires et fiscal ou diplôme équivalent
- Expérience professionnelle requise: 10 ans au moins de pratique dans la Fiscalité dont au moins 5 ans à un poste en qualité de 1er Responsable de la Fiscalité.

MISSIONS PRINCIPALES:

- Elaborer une stratégie fiscale efficace et avantageuse;
- Assurer le respect de code général des impôts;
- Superviser les différentes missions de contrôle fiscal;
- Faire le suivi des dossiers en contentieux;
- Etre l'interface de la Banque vers le cabinet conseil et les instances en charges de la fiscalité (impôts);
- Elaborer la DSF.

ACTIVITES DU POSTE:

- Préparer le paiement des impôts et taxes;
- Estimer et contrôler les déclarations d'impôts;
- Rédiger des rapports fiscaux tous les trimestres;
- Organiser et mettre à jour la base des données de l'entreprise;
- Recommander des stratégies fiscales en phase avec les objectifs de l'entreprise;
- Identifier les économies d'impôt et proposer des solutions pour accroître les bénéfices;
- Suivre les tendances de l'entreprise et les changements relatifs aux impôts;
- Annoncer au TOP Management les pré-

visions en matière de fiscalité;

- Elaborer la liasse fiscale du mois à déclarer selon le chronogramme détaillé dans le calendrier fiscal en cours;
- Elaborer la déclaration des RTE à répartir entre ARTF, ARPCE et le TRESOR PUBLIC;
- Elaborer la déclaration de la TTF;
- Elaborer les états de justification des comptes de collectes et des déductions;

COMPETENCES TRANSVERSALES REQUISES:

- Maîtriser les lois et règlements en matière de fiscalité;
- Définir un plan de développement de son entité
- Faire preuve de rigueur et de méthode;
- Travailler en équipe;
- Technicité;
- Rigueur;
- Sens confidentialité et éthique;
- Capacité à travailler sous pression permanente

DOSSIER DE CANDIDATURE:

- Lettre de motivation;
- Curriculum vitae daté et signé;
- Diplômes et attestation de travail.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.com

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 juin 2024.

N.B: Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.

FECOFoot

Le football congolais gangrené (aussi) par la corruption

L'actualité sportive a gravité la semaine passée autour de troublantes révélations de tentative de corruption d'un arbitre contenues dans un audio relayé sur les réseaux sociaux. L'affaire dégage une odeur nauséabonde et a obligé le président de la Fédération congolaise de football, Jean-Guy Blaise Mayolas, à dissoudre la commission nationale des arbitres et diligenter une enquête. Principaux acteurs de l'audio en question : un ancien arbitre international célèbre, un dirigeant de l'AS Otohô et l'arbitre du match AC Léopards-CARA disputé le 3 mai dernier à Dolisie. En le scriptant, on en déduit que le dirigeant d'Otohô avait eu vent d'un «*arrangement entre AC Léopards et CARA pour favoriser Les Fauves du Niari (NDLR : un dirigeant du CARA aurait reconnu que la direction de l'AC Léopards avait contacté son club pour cela)*». Pour les contrecarrer, il aurait donc fait passer sa «*pommade*» de l'ancien arbitre, en direction de l'arbitre de la rencontre pour qu'il «*fabrique la défaite de l'AC Léopards par tous les moyens illégaux possibles et, ainsi, donner un coup de pouce à l'AS Otohô*» concurrent direct du club de la capitale de l'or vert pour le titre. On était à quatre journées



La décision fédérale de dissolution de la commission nationale des arbitres de la fin du championnat. Mais, ce scénario ne s'est pas réalisé, puisque les Fauves du Niari sont sortis victorieux de leur rencontre. L'arbitre aurait-il «*mangé*» sans exécuter le sale boulot? La corruption est dans la maison. C'est tout le football congolais, en effervescence, qui est

éclaboussé par ce déballage. Pauvre football en train d'écrire l'une des plus sombres pages de son histoire avec ses échecs à répétition ! Et maintenant? La FECOFoot a remis les membres de la commission des arbitres à la disposition de la Commission d'éthique.

Le dossier étant ouvert, on en attend naturellement des conclusions.

Curieux giron !

En attendant, cette histoire met au grand jour les pratiques dans le sport. La corruption dans le football congolais existe depuis longtemps. Un confrère évoque la «*banalisation d'un phénomène qui dure depuis des décennies*». Des dirigeants de clubs bien connus ne lésineraient pas sur les moyens pour amener des arbitres, des joueurs et même des entraîneurs à succomber aux billets de banque, surtout lors des dernières journées de championnat. Il semble que la victoire sur le terrain sourit au plus offrant. Souvent, les médias en arrivent à qualifier d'«*étranges*» les résultats de certains matches.

La situation paraît si sérieuse que les dirigeants du football congolais devraient dorénavant, ouvrir l'œil. Pourquoi pas les yeux? Il faudra pour tout dire couper les ailes à ces mauvais canards, et pour sa propre crédibilité et pour la crédibilité des compétitions qu'ils programment et organisent. «*Ces gens-là et leurs commanditaires font du tort à ce football*», déplore un ancien footballeur international.

Franck SOUAPIBOU

FOOTBALL

Le Congo s'est réveillé mercredi 12 juin avec la gueule de bois au lendemain de la débâcle des Diables-Rouges, humiliés 6-0 à Agadir par le Maroc lors de la quatrième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.

WORLD TOUR DE TENNIS DE BRAZZAVILLE

Une première semaine réussie

Exit la première semaine de la deuxième édition du tournoi ITF World Tour J30 de Brazzaville. Après six jours de compétition sur les courts du Pôle Tennis, elle s'est achevée samedi 8 juin à l'issue de la cérémonie de remise des trophées aux vainqueurs et aux finalistes.



Les vainqueurs, les finalistes et les organisateurs

Parlant justement de ces athlètes qui se sont distingués lors de cette première partie, il faut noter que le Néerlandais Laurence Teunissen l'a emporté devant le Polonais Wiktor Jez en finale simples garçons. En version féminine, l'Américaine Te'anna Mata a battu la Japonaise Anna Hsu.

La finale double garçons a été remportée par la paire Leo Hsu et Wilker Jez, tandis que le couple Lea Dube et Ngo Ndjeng s'est adjugée la première place chez les dames.

Le directeur du tournoi, Hugues Henri Nguélondele, a rappelé la vocation de création de son Académie dédiée, selon lui, à la jeunesse congolaise, tout en demandant aux parents de venir inscrire leurs enfants. Le premier vice-président de la Fédération congolaise de tennis a apprécié le niveau des tennismans et tennismans congolais dans le tournoi. «*Il y a quand même eu des progrès par rapport à l'année dernière. Vous savez qu'il faut beaucoup de compétitions pour que les joueurs atteignent un certain niveau. Nous avons donc mis en place l'Académie de Brazzaville pour booster les joueurs, les former et faire en sorte qu'ils participent aux compétitions internationales comme ce tournoi de moins de 14 ans. Cette année, c'était quand même quelque chose d'abordable, mais le niveau de ces joueurs reste encore inférieur aux autres qui, eux, ont plusieurs compétitions. Avec ce tournoi que l'Académie nous a donné, la Fédération pourra avoir des joueurs capables de pouvoir affronter les autres nationalités qui ont beaucoup d'expérience dans les jambes*», a déclaré Roger Obesse.

Cyr Armel YABBAT-NGO

TotalEnergies Startup Center accueille sa 3^{ème} cohorte

Le 22 mai 2024, une étape cruciale a été franchie pour les finalistes de la 3^{ème} cohorte du TotalEnergies Startup Center (TSC). Lors d'une cérémonie organisée au siège de l'incubateur, les conventions d'incubation ont été signées entre Nicolas WAWRESKY, directeur général de TotalEnergies EP Congo également président de l'Association TotalEnergies Startup Center et les 8 porteurs de projets sélectionnés.

Cette signature officielle marque le début d'une période d'incubation d'environ 12 mois pour ces jeunes entrepreneurs. Le programme de formation et d'accompagnement qu'ils vont suivre s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique sociétale de TotalEnergies EP Congo, axée sur l'éducation et l'insertion des jeunes dans la vie active.

À cette occasion, le directeur général de TotalEnergies EP Congo a exprimé ses vœux de succès aux incubés, soulignant l'importance de leur engagement et leur potentiel pour l'avenir. «*Le TotalEnergies Startup Center représente un hub d'accompagnement et de formation des jeunes entrepreneurs congolais, et se veut un véritable levier de développement des startups. C'est un lieu d'excellence et de créativité. Chez TotalEnergies Startup Center, nous ne nous contentons pas d'accompagner des projets, nous accompagnons des rêves. Notre mission est de vous fournir les outils, les ressources et le soutien dont vous avez besoin pour réussir.*», a déclaré Nicolas WAWRESKY.

Au cours de cette journée d'intégration, les 8 porteurs de projets ont eu l'opportunité de recevoir un briefing détaillé sur la formation qu'ils



Nicolas WAWRESKY



Pendant la signature des conventions

suivront. Ce programme de formation sera assuré par les équipes du TotalEnergies Startup Center en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire, ainsi que le Cabinet GRHIF Consulting. Cette initiative témoigne de l'engagement conti-

nu de TotalEnergies EP Congo en faveur du soutien et du développement des jeunes talents, contribuant ainsi à la croissance et au dynamisme économique du pays.

Liste des projets de la nouvelle cohorte :

- AngelMix : Malaxeur de farine de manioc
- Avitech Solaire All-in-One : Incubateur automatique solaire pour l'élevage de volaille
- Congo Plast : Recyclage et revalorisation de déchets en matériaux de construction et matière première recyclé
- DOKOTOLO : Application de télémédecine



Organisateurs et participants posent pour la postérité

- Lissala Congo : Séchoir Alimentaire électrique
- Leges E-Kelasi : Logiciel de gestion d'école avec une application de suivi scolaire intégré
- NOKI - NOKI Services : Service de livraison à domicile
- FUMOIR SOLAIRE : Fumaison à partir d'un fumoir solaire amélioré